



Société des traversiers du Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017-2018



*Société
des traversiers*

Québec 

Société des traversiers du Québec

250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : 418 643-2019
stq@traversiers.gouv.qc.ca
traversiers.com

Cette publication a été rédigée par la Société des traversiers du Québec (STQ).

Elle est disponible en version PDF sur le site Internet de la STQ à l'adresse traversiers.com et en format adapté sur demande.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle est employée dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la lecture.

Soucieuse de protéger l'environnement, la STQ favorise l'utilisation de papier FSC pour les exemplaires imprimés de ses publications. La couverture et les pages intérieures du présent rapport sont imprimées sur du papier 100 % postconsommation.

Photographies

Société des traversiers du Québec

Graphisme

Siamois Graphisme
Nancy Pomerleau

Révision linguistique

Nathalie Dion

Impression

IMPECCA image et impression

EN COUVERTURE

NM *Catherine-Legardeur*, à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola.

ISBN : 978-2-550-82204-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-82205-9 (version PDF)

ISSN : 1706-8924 (version imprimée)

ISSN : 2368-3708 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU MINISTRE DES TRANSPORTS.....	5
PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
DÉCLARATION DE LA DIRECTION.....	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	8
PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	10
LA STQ EN CHIFFRES.....	11
RÉSEAU.....	12
FLOTTE.....	14
ORGANIGRAMME.....	16
HISTORIQUE.....	17
FAITS SAILLANTS ET REVUE STATISTIQUE.....	18
RAPPEL DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018.....	25
REDDITION DE COMPTES SELON LE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018.....	26
Objectif 1.1 — Assurer la fiabilité des opérations.....	26
Objectif 1.2 — Bonifier le programme d'expérience client.....	26
Objectif 2.1 — Figurer parmi les employeurs de choix en transport maritime au Québec.....	27
Objectif 2.2 — Améliorer la performance en matière de santé et sécurité.....	28
Objectif 3.1 — Moderniser les outils de gestion.....	28
Objectif 3.2 — Améliorer la performance en développement durable.....	29
Objectif 4.1 — Accroître les revenus autonomes.....	30
RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS.....	31
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	33

UTILISATION DES RESSOURCES.....	42
Ressources humaines	42
Ressources budgétaires et financières.....	44
Ressources informationnelles	48
GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES	51
ÉTATS FINANCIERS.....	52
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS.....	74
EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	75
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	76
DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS.....	77
GOUVERNANCE.....	78
Fonctionnement des comités.....	78
Membres du conseil d'administration	80
Rémunération.....	83
POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES.....	84
OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES.....	86



PRÉSENTATION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec (STQ) pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport dresse le bilan des principales réalisations de la STQ en vue de remplir sa mission, qui consiste à assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec.

La STQ a assorti cette mission d'une déclaration de services, afin de s'assurer que les clients qui utilisent l'un ou l'autre des treize services maritimes qu'elle chapeaute entre Montréal et les Îles-de-la-Madeleine apprécient leur traversée. Avec plus de cinq millions de passagers et plus de deux millions de véhicules transportés en 2017-2018, il ne fait pas de doute que la STQ joue un rôle essentiel pour relier plusieurs communautés côtières et désenclaver les régions insulaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

François Bonnardel
Ministre des Transports

Québec, le 6 novembre 2018



PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

MONSIEUR FRANÇOIS BONNARDEL

Ministre des Transports
Édifice de la Haute-Ville
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des traversiers du Québec et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de la Société des traversiers du Québec (STQ), j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2017-2018, qui contient les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Ce document a été approuvé par le conseil d'administration de la STQ.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Bertrand'. The signature is fluid and cursive.

François Bertrand
Président-directeur général par intérim

Québec, le 4 septembre 2018

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion et les contrôles afférents sont sous ma responsabilité. Cette dernière porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au long de l'exercice financier, la STQ a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer l'atteinte des objectifs définis dans son Plan stratégique 2014-2018. Le Rapport annuel de gestion 2017-2018 de la STQ :

- décrit fidèlement la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisation ;
- en expose les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présente des données exactes et fiables.

Les membres du conseil d'administration de la STQ ont approuvé le Rapport annuel de gestion 2017-2018. De plus, sur la base d'une analyse de risques, le responsable de l'audit interne a conduit un examen visant à évaluer la plausibilité et la cohérence de l'information contenue dans ce rapport.

À mon avis, l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 correspond à la situation et est fiable.



François Bertrand

Président-directeur général par intérim

Québec, le 4 septembre 2018

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au nom des membres du conseil d'administration, des employés et en mon nom personnel, c'est avec fierté et enthousiasme que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Société des traversiers du Québec (STQ).

Le dernier exercice financier a été marqué par la conclusion du Plan stratégique 2014-2018. Nous y avons consacré beaucoup d'efforts, si bien que la STQ a atteint plusieurs des cibles qu'elle s'était fixées. La satisfaction de notre clientèle, notamment, demeure très élevée, avec un résultat de 9,1 sur 10. Ce résultat est nettement au-dessus de la cible de 8,5 que nous nous étions fixée. Le nombre de plaintes reçues a diminué cette année, comparativement à 2016-2017, passant de 51 à 49 par million de passagers transportés. Ces indicateurs témoignent de la grande importance que nous accordons à la satisfaction de notre clientèle. Nos efforts portent leurs fruits. À d'autres égards, nous avons obtenu des résultats positifs sur certains objectifs, mais légèrement en-deçà des cibles fixées. Par conséquent, ils demeureront parmi nos priorités.

Plan stratégique 2018-2022

Par le fait même, c'est à l'automne dernier que nous avons entrepris les travaux de notre Plan stratégique 2018-2022. Ce plan a été élaboré en s'appuyant sur l'expertise des gestionnaires et des membres du conseil d'administration. Les nombreuses suggestions formulées par notre personnel et par les membres de nos comités consultatifs régionaux (CCR) ont également été prises en compte.

Le passager sera plus que jamais au cœur de notre mission. Malgré les excellents résultats mentionnés plus tôt, la STQ souhaite offrir à sa clientèle une expérience de transport maritime intégrée et adaptée à ses attentes. L'amélioration de la performance organisationnelle, le positionnement de l'organisation et la sécurité des passagers et des employés seront également au cœur de nos actions.

La STQ est fière de ses réalisations et entreprend cette nouvelle étape de son développement avec beaucoup d'optimisme.

Revue de mandat

En matière de gouvernance, la STQ a procédé en 2017 à une revue de mandat, un important exercice de réflexion sur les dix dernières années. Cette revue de mandat s'est articulée autour de quatre thèmes, soit les instances de gouvernance, le contexte organisationnel, les instruments de gestion et l'évolution de la performance. Cet exercice a permis d'identifier deux types de recommandations : celles qui portent sur l'actualisation du cadre légal qui s'applique à la STQ et celles qui se rapportent aux grands défis que doit relever la STQ dans les années à venir. Je vous invite à consulter ce document sur notre site Internet.

Faits saillants 2017-2018

Par ailleurs, si l'année 2017-2018 en a été une de réflexion, elle a également donné lieu à plusieurs actions concrètes. À la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola, nous avons amorcé avec nos partenaires un vaste chantier visant à améliorer l'expérience de nos passagers. Les aires d'attente, les gares fluviales et la fluidité à l'embarquement seront bonifiées dans le cadre du projet Fluidité qui vise, à terme, à faire de cette traverse un axe de transport structurant à proximité de la région de Montréal.

À la traverse Québec-Lévis, la collaboration avec le milieu s'est poursuivie à travers différents partenariats avec les grands événements qui ponctuent la vie estivale de la région. La STQ est allée encore plus loin dans son rôle de chef de file en s'associant à la Commission scolaire des Navigateurs et à l'Institut maritime du Québec pour former la prochaine génération de travailleurs de l'industrie maritime. Grâce à ce partenariat, les étudiants de la toute première cohorte du diplôme d'études professionnelles en matelotage ont eu accès à une formation pratique à bord des navires de la STQ.

À la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine, la construction du duc-d'Albe s'est concrétisée, et ce, dans le respect de l'écosystème marin. La traverse est maintenant prête à recevoir ses deux nouveaux navires, d'une capacité véhiculaire bien supérieure à ceux existants et propulsés au gaz naturel liquéfié. Il est prévu que les deux nouveaux navires entrent en service au cours de l'exercice 2018-2019.

À la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive, la STQ a été proactive en rassemblant les acteurs du milieu par l'entremise du CCR pour élaborer le projet d'agrandissement afin d'améliorer la fluidité aux abords du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive. Ce projet de réaménagement prendra forme à l'été 2018.

Ces quelques exemples et les nombreuses autres réalisations de l'organisation illustrent bien le souci de l'expérience client qui anime la STQ.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement tous les employés de la STQ, dont le dévouement et les compétences donnent vie à nos objectifs et rendent possibles les actions présentées dans ce rapport. Sans leur savoir-faire, l'organisation ne rencontrerait pas le succès qui est actuellement le sien. Un grand merci également aux membres du comité de direction, des gestionnaires passionnés qui font preuve d'un grand professionnalisme et dont l'expertise sert de tremplin à l'organisation. Merci finalement aux administrateurs qui siègent au conseil d'administration et qui, par leurs compétences et leur expérience, font en sorte que la STQ garde le cap sur sa mission et sa vision. Leur travail a été particulièrement précieux dans le contexte de notre réflexion stratégique.

Bonne lecture!



François Bertrand

Président-directeur général par intérim

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MISSION

Assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec.

VISION

Faire vivre à la clientèle une expérience améliorée de transport maritime en exploitant efficacement le réseau de traverses et de dessertes de la STQ grâce au soutien d'une équipe professionnelle, fière et engagée.

CRÉNEAUX D'ACTIVITÉ

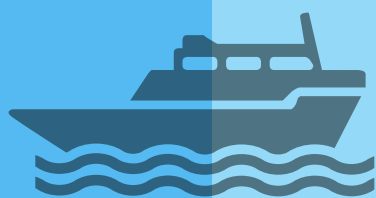
À titre de société d'État, la STQ fournit des services essentiels à plusieurs citoyens du Québec : elle favorise le désenclavement des populations insulaires, permet le lien entre les tronçons d'une même route nationale et offre des services de traversiers interrégionaux et de transport public urbain. Au moyen des liaisons maritimes qu'elle assure, la STQ se révèle ainsi un moteur de développement économique, social et touristique.

VALEURS

Dans son Plan stratégique 2014-2018, la STQ définit ses cinq valeurs fondamentales. Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de son personnel et déterminent les comportements nécessaires pour réaliser la mission et la vision de l'organisation.

VALEURS	DESCRIPTION
Courtoisie	Favoriser un climat de travail équitable et harmonieux encourageant une communication respectueuse et de saines relations entre les personnes, en vue d'offrir à la clientèle une prestation de services supérieure.
Respect	Faire preuve de respect envers toutes les parties prenantes de l'organisation en reconnaissant le travail du personnel et en assurant la sécurité et l'intégrité physique des employés et des clients, la protection de l'environnement et des équipements, l'optimisation des ressources et la fiabilité du service.
Professionalisme	Adopter un comportement reposant sur la compétence, la coopération, la cohésion, la rigueur et l'engagement envers l'organisation et la clientèle.
Intégrité	Démontrer de la transparence et un comportement éthique exempt de tout favoritisme pouvant procurer des avantages indus à des personnes, à des entreprises ou à des clientèles.
Innovation	Promouvoir la créativité et l'esprit d'initiative à l'égard des opérations, des projets mis de l'avant, des services offerts et de la gestion des activités.

LA STQ EN CHIFFRES



2

dessertes maritimes

[exploitées en partenariat]

11

traverses

[soit 2 traverses exploitées en partenariat
et 9 traverses exploitées par la STQ]



19
navires



4 565
vols effectués
(hélicoptère et avion)



649
employés*



12 848
véhicules électriques
transportés gratuitement**



99,4 %
des traversées
prévues réalisées***

114 635



traversées
effectuées***

2 144 794



véhicules
transportés***

5 153 553



passagers
transportés***

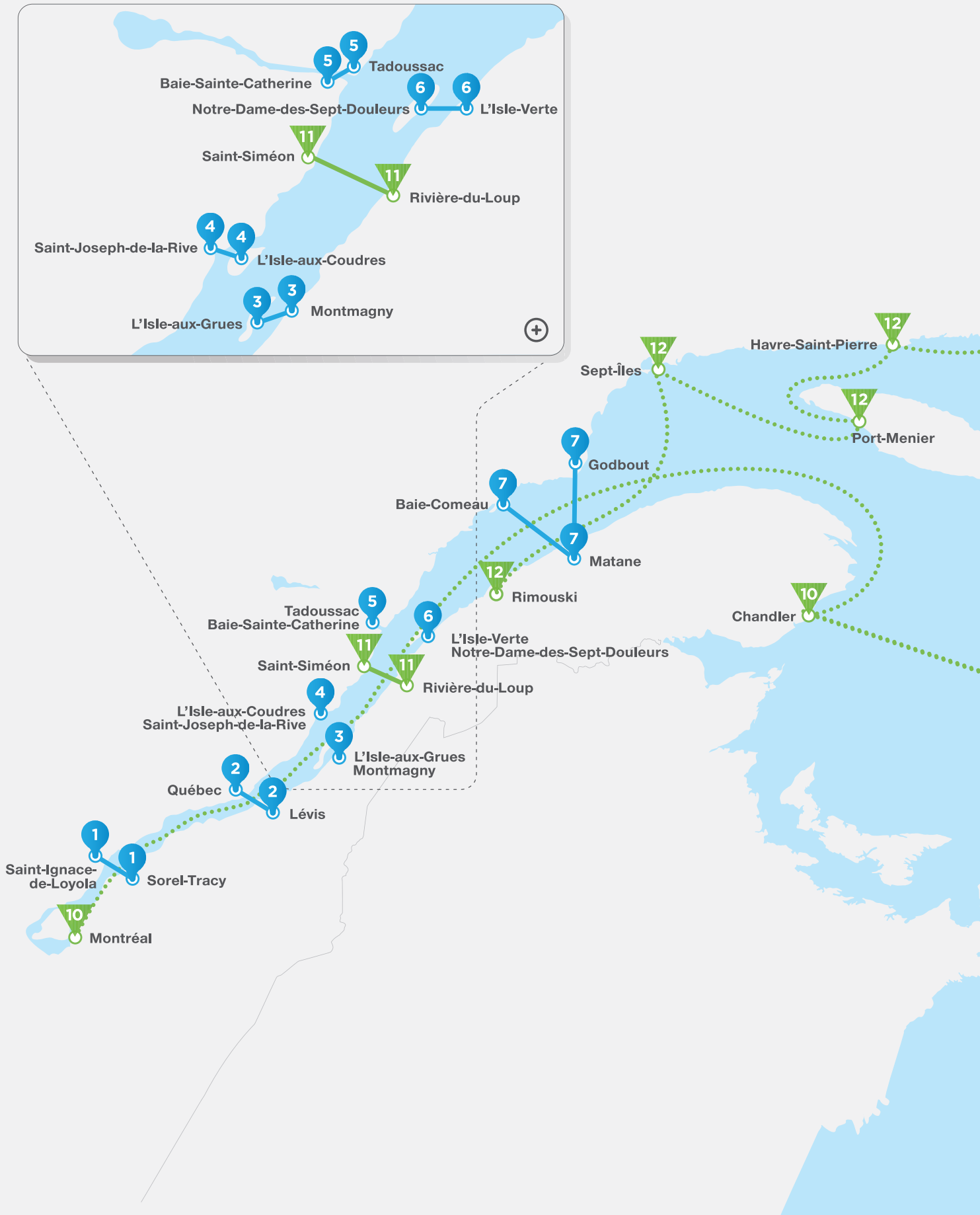
* Au 31 mars 2018.

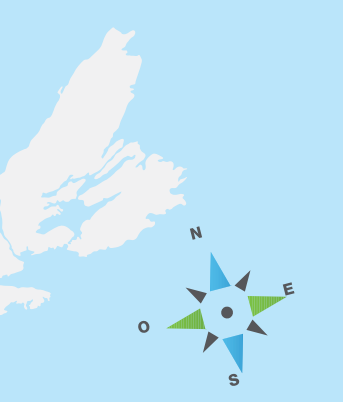
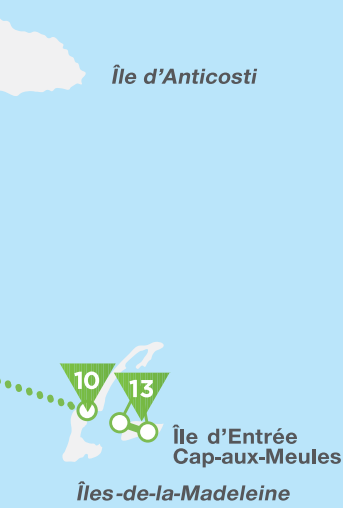
** Pour les six traverses tarifées du réseau de la STQ.

*** Pour les traverses exploitées par la STQ.

RÉSEAU

Au 31 mars 2018





 SERVICE OFFERT PAR LA STQ
 SERVICE OFFERT EN PARTENARIAT

TRAVERSES ET DESSERTES MARITIMES DE LA STQ

- 1 Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola
- 2 Québec-Lévis
- 3 L'Isle-aux-Grues–Montmagny
- 4 L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive
- 5 Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine
- 6 Île-Verte
- 7 Matane–Baie-Comeau–Godbout
- 8 Harrington Harbour–Chevery
- 9 Rivière Saint-Augustin
- 10 Desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 11 Rivière-du-Loup–Saint-Siméon
- 12 Desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord
- 13 Île d'Entrée–Cap-aux-Meules

FLOTTE

Au 31 mars 2018

N ^{os}	FLOTTE ¹ DE LA STQ	TRAVERSE OU AFFECTATION
1	NM <i>Catherine-Legardeur</i>	Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola
2	NM <i>Lucien-L.</i>	Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola
3	NM <i>Alphonse-Desjardins</i>	Québec-Lévis
4	NM <i>Lomer-Gouin</i>	Québec-Lévis
5	NM <i>Grue-des-Îles</i>	L'Isle-aux-Grues–Montmagny
6	NM <i>Joseph-Savard</i>	L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive
7	NM <i>Armand-Imbeau</i>	Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine
8	NM <i>Jos-Deschênes</i>	Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine
9	NM <i>Peter-Fraser</i>	Île-Verte
10	NM <i>F.-A.-Gauthier</i>	Matane–Baie-Comeau–Godbout
11	NM <i>Les Eaux Scintillantes</i>	Harrington Harbour-Chevery
12	NM <i>Mécatina II</i>	Harrington Harbour-Chevery
13	<i>Royal Sea 23</i>	Rivière Saint-Augustin
14	VCA <i>L'Esprit-de-Pakuashipi</i>	Rivière Saint-Augustin
15	Remorqueur	Rivière Saint-Augustin
16	NM <i>Ivan-Quinn</i>	Île d'Entrée–Cap-aux-Meules
17	NM <i>Félix-Antoine-Savard</i>	Navire de relève
18	NM <i>Radisson</i>	Navire de relève
19	<i>Hydroglisseur I</i>	Embarcation de relève

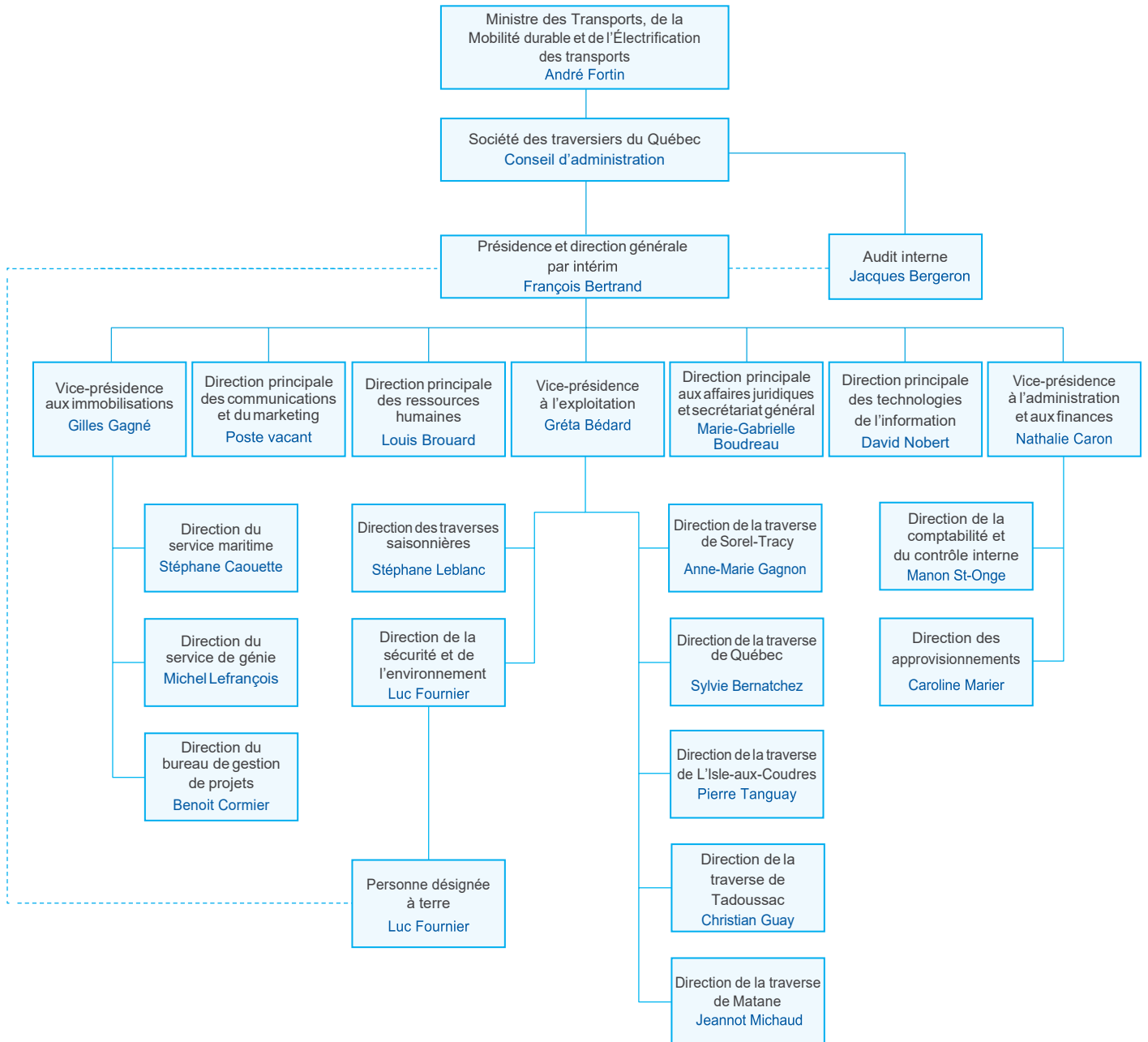
1 NM signifie navire à moteur; VCA signifie véhicule sur coussin d'air.

FLOTTE



ORGANIGRAMME

Au 31 mars 2018



HISTORIQUE

1971

Création de la Société des traversiers du Québec
Exploitation de la traverse Québec-Lévis

1976

Exploitation de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive

1978

Exploitation de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola

1980

Exploitation de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine

1981

Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

1993

Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon
Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse île d'Entrée-Cap-aux-Meules

2001

Dévolution par le gouvernement du Québec des dix quais de traversiers cédés par le gouvernement fédéral en 2000 :

- Sorel-Tracy
- Saint-Ignace-de-Loyola
- L'Isle-aux-Grues
- Montmagny
- L'Isle-aux-Coudres
- Saint-Joseph-de-la-Rive
- Rivière-du-Loup
- Saint-Siméon
- Matane
- Baie-Comeau

2007

Décision du gouvernement du Québec de maintenir la STQ en tant que société d'État responsable de la gestion et de l'exploitation de certains services de traversiers au Québec

2009

Transfert par le gouvernement du Québec de la responsabilité de traverses, de dessertes et d'infrastructures maritimes :

- traverse de l'Île-Verte²
- traverse Harrington Harbour-Chevery
- traverse de la rivière Saint-Augustin
- desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine
- desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord
- quai de Port-Menier
- débarcadère ferroviaire de Matane

2012

Exploitation du service de transport des personnes à la traverse de la rivière Saint-Augustin

2013

Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny
Exploitation de la traverse de l'Île-Verte²

2014

Exploitation de la traverse Harrington Harbour-Chevery

2018

Cession en faveur de la STQ par le gouvernement du Canada des quais de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de l'Île-Verte

2 Antérieurement appelée traverse L'Isle-Verte-Notre-Dame-des-Sept-Douleurs



À bord du NM *Grue-des-Îles*,
à la traversée L'Isle-aux-Grues-Montmagny.

FAITS SAILLANTS ET REVUE STATISTIQUE

FAITS SAILLANTS

PARTICIPATION AU NOUVEAU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN MATELOTAGE

En mars 2018, la STQ accueillait à bord d'un navire de la traversée de Québec la première cohorte d'étudiants du diplôme d'études professionnelles en matelotage. Les futurs matelots et huileurs ont ainsi pu avoir accès à une formation pratique des manœuvres requises sur le pont et dans la salle des machines.

Acteur majeur de l'industrie maritime, la STQ est toujours à la recherche de main-d'œuvre qualifiée. Il était donc tout naturel de participer à la réalisation de ce nouveau programme, en collaboration avec le Centre de formation aux mesures d'urgence de l'Institut maritime du Québec et le Centre de formation en mécanique de véhicules lourds de la Commission scolaire des Navigateurs.

DISTINCTION ENVIRONNEMENTALE POUR LA GARE DE LÉVIS

La STQ a obtenu pour sa gare fluviale de Lévis la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Canada niveau Argent en octobre 2017. Plusieurs principes de conception durable ont été intégrés à la construction, qui répond à des normes d'avant-garde en matière de performance environnementale. L'utilisation de matériaux locaux, écologiques et issus de matières recyclées ainsi que la gestion des déchets de construction, l'optimisation de l'efficacité énergétique et la gestion efficace de l'eau sont parmi les éléments forts du projet.



L'aire d'attente de
la gare de Lévis.

Cette distinction s'ajoute à plusieurs autres déjà reçues pour cet édifice phare de la STQ :

- Projet lauréat aux Grands Prix du génie-conseil québécois 2017, catégorie Infrastructures urbaines;
- Prix d'excellence Cecobois 2017, catégorie Concept structural intégré;
- Prix aux Canadian Green Building Awards 2017, catégorie institutionnelle (petite taille);
- Prix au Gala Marcus Vitruve 2015 de la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec, catégorie Défis techniques et technologiques pour les projets de moins de dix millions de dollars.

Depuis son ouverture en 2015, près de cinq millions de passagers ont bénéficié des installations de la nouvelle gare. Construite à proximité de la rive, la gare offre à la clientèle une vue panoramique imprenable sur le fleuve et sur la ville de Québec.

LANCEMENT DU PROJET FLUIDITÉ À LA TRAVERSE SOREL-TRACY-SAINTE-IGNACE- DE-LOYOLA

Le 14 décembre 2017, à Sorel-Tracy, M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en présence de M. François Bertrand, président-directeur général par intérim de la STQ et de M. Serge Péloquin, maire de Sorel-Tracy, a dévoilé les plans d'aménagement de la nouvelle aire d'attente ainsi que le concept architectural de la nouvelle gare fluviale de Sorel-Tracy. La réalisation du projet Fluidité, au coût de 25 millions de dollars, devrait être complétée pour l'automne 2019.

À Sorel-Tracy, la nouvelle gare fluviale offrira une salle d'attente vaste et moderne aux clients. Le projet prévoit également la reconfiguration des accès au secteur de la traverse, l'ajout de deux nouvelles guérites et l'agrandissement de l'aire d'attente avec sept voies qui permettront le désengorgement des rues en amont du terminal.

La deuxième phase, à Saint-Ignace-de-Loyola, est à l'étape du développement du concept. Les plans et devis seront livrés au printemps 2018. L'appel d'offres devrait se tenir au printemps 2019.

UN SERVICE TOUJOURS TRÈS APPRÉCIÉ

Preuve que l'offre de service de la STQ répond aux besoins, les outils d'information à la clientèle ont enregistré en 2017-2018 des hausses importantes de leur nombre d'adeptes. Au 31 mars 2018, la STQ recensait plus de 17 000 abonnements au service d'alertes qui permet d'informer promptement la clientèle des modifications de service par texto, courriel ou publication Twitter. Cela représente une augmentation globale du nombre d'abonnements de 27 % par rapport à la même date en 2017.

En 2017-2018, le nombre de visites sur le site Internet traversiers.com a augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente.

PROGRAMME EXPÉRIENCE PASSAGER

Ayant pour objectif d'offrir un service à la clientèle de niveau supérieur, la STQ a commencé le déploiement pour ses quelque 650 employés de son tout nouveau programme de service à la clientèle appelé « Expérience passager ». Ce programme touchant plusieurs aspects de la prestation de service et s'appuyant sur les normes de service adoptées par l'organisation a été élaboré par la STQ en partenariat avec le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme qui est le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie touristique.

Le NM *Jos-Deschênes*, à la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine.

REVUE STATISTIQUE

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA STQ

Traversées

Les neuf traverses exploitées par la STQ ont effectué 114 635 traversées en 2017-2018 avec un taux de réalisation de 99,4 %, comparativement à 115 584 traversées en 2016-2017 et un taux de réalisation de 99,6 %. Les traverses de Tadoussac, de Québec et de Sorel-Tracy ont contribué pour 80 % de l'ensemble des traversées effectuées. Au total, 1 582 départs ont dû être annulés, dont 53 % en raison de conditions climatiques difficiles.

La cible de 99,5 % que la STQ se fixe comme taux de réalisation des traversées prévues n'a pas été atteinte cette année, même si le résultat frôle la cible avec un taux de réalisation de 99,4 %. Les traverses ayant atteint ou dépassé cette cible sont : la traverse de L'Isle-aux-Coudres avec un taux de 99,9 %, celle de la rivière Saint-Augustin avec un taux de 99,7 % et celle de Sorel-Tracy avec un taux de 99,5 %. Les motifs pour lesquels certaines traverses n'ont pas atteint ou dépassé cette cible sont principalement les traversées annulées en raison de bris sur les navires, les modifications de service, les incidents, les bris aux embarcadères, l'entretien préventif, les travaux aux infrastructures et les exercices d'urgence. À la traverse de l'Île-Verte, un service de remplacement d'urgence a été mis en place du 19 mai au 17 juin 2017 à la suite de l'échouement du NM *Peter-Fraser*. Les 178 traversées effectuées pendant cette période par un opérateur externe n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessous.

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA STQ	TRAVERSÉES EN 2017-2018				
	PRÉVUES	EFFECTUÉES ³	ANNULÉES	SUPPLÉMENTAIRES	TAUX DE RÉALISATION ⁴
Sorel-Tracy	24 960	24 945	178	163	99,5 %
Québec	25 502	25 264	373	135	99,2 %
L'Isle-aux-Grues	1 434	1 382	55	3	96,9 %
L'Isle-aux-Coudres	11 980	12 255	42	317	99,9 %
Tadoussac	41 365	41 553	659	847	99,4 %
Île-Verte	1 026	963	65	2	98,8 %
Matane	1 253	1 229	41	17	99,0 %
Harrington Harbour	780	690	91	1	94,0 %
Rivière Saint-Augustin	5 656	6 354	78	776	99,7 %
TOTAL	113 956	114 635	1 582	2 261	99,4 %

³ Les traversées effectuées incluent les traversées supplémentaires.

⁴ Le calcul de ce taux exclut les traversées annulées principalement à cause des conditions climatiques défavorables, les traversées supplémentaires et les traversées non effectuées en raison de l'absence de passagers.



Passagers transportés

Plus de 5,1 millions de passagers ont utilisé les services des neuf traverses exploitées par la STQ en 2017-2018, ce qui représente une augmentation d'achalandage de 3 % par rapport à 2016-2017, dont 13 % à la traverse de Sorel-Tracy et plus de 2 % à celle de Québec, découlant principalement des stratégies promotionnelles et des changements apportés à la grille tarifaire. Le réaménagement des abords des gares de Lévis et de Québec ont également amené une nouvelle affluence à la traverse Québec-Lévis.

Le nombre de passagers transportés a augmenté à certaines traverses en 2017-2018 comparativement à l'année précédente, mais a diminué à celles de L'Isle-aux-Grues, de l'Île-Verte, de Matane, de Harrington Harbour* et de la rivière Saint-Augustin. À la traverse de l'Île-Verte, à la suite de l'incident mentionné à la page 20, les 1 418 passagers transportés par un opérateur externe pendant la période concernée n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessous. Concernant la traverse de Harrington Harbour*, la diminution est attribuable à un début de saison tardif avec le NM *Les Eaux Scintillantes* et quelques bris avec le nouveau système de motorisation.

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA STQ	PASSAGERS TRANSPORTÉS PAR TRAVERSE		
	2015-2016 ⁵	2016-2017 ⁵	2017-2018 ⁶
Sorel-Tracy	804 000	822 000	930 822
Québec	1 568 000	1 782 000	1 823 855
L'Isle-aux-Grues	38 000	40 000	38 913
L'Isle-aux-Coudres	569 000	584 000	584 761
Tadoussac	1 507 000	1 519 000	1 535 825
Île-Verte	19 000	21 000	17 281
Matane	204 000	198 000	191 172
Harrington Harbour	3 000	2 000 *	2 071
Rivière Saint-Augustin	24 000	31 000	28 853
TOTAL	4 736 000	4 999 000	5 153 553

* Le nombre exact de passagers transportés à la traverse de Harrington Harbour en 2016-2017 était 2 449, arrondi à 2 000.

5 Données arrondies au millier près.

6 À compter du présent rapport annuel de gestion, les données ne sont plus arrondies.

Véhicules transportés⁷

En 2017-2018, le nombre de véhicules transportés pour l'ensemble des neuf traverses exploitées par la STQ a augmenté de près de 6 % par rapport à 2016-2017, passant de plus de 2 millions à plus de 2,1 millions.

Comparativement à l'année précédente, certaines traverses ont connu une augmentation ou un maintien de leur nombre de véhicules transportés en 2017-2018. Les croissances les plus importantes ont été constatées aux traverses de Sorel-Tracy et de Québec, avec respectivement 22 % et 3 % d'augmentation en raison des promotions et des tarifs plus attractifs. Le réaménagement des abords des gares de Lévis et de Québec (Quai Paquet et Place des Canotiers) a également amené une nouvelle affluence. À la traverse de l'Île-Verte, à la suite de l'incident mentionné à la page 20, seuls quelques véhicules ont été transportés par un opérateur externe pendant la période concernée. Ce nombre non significatif n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous.

TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA STQ	VÉHICULES TRANSPORTÉS PAR TRAVERSE		
	2015-2016 ⁸	2016-2017 ⁸	2017-2018 ⁹
Sorel-Tracy	446 000	460 000	561 204
Québec	274 000	311 000	321 487
L'Isle-aux-Grues	17 000	17 000	16 873
L'Isle-aux-Coudres	292 000	303 000	302 994
Tadoussac	812 000	838 000	846 793
Île-Verte	7 000	7 000	5 760
Matane	87 000	92 000	89 683
Harrington Harbour ¹⁰	—	—	—
Rivière Saint-Augustin ¹⁰	—	—	—
TOTAL	1 935 000	2 028 000	2 144 794

TRAVERSE DE SOREL-TRACY	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ⁹	NOMBRE
Automobiles	480 787
Camions	33 985
Autres	46 432
TOTAL	561 204

TRAVERSE DE QUÉBEC	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ⁹	NOMBRE
Automobiles	318 501
Camions	48
Autres	2 938
TOTAL	321 487

TRAVERSE DE L'ISLE-AUX-GRUES	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ⁹	NOMBRE
Automobiles	14 555
Camions	1 057
Autres	1 261
TOTAL	16 873

⁷ Depuis le rapport annuel de gestion précédent, la quantité de véhicules transportés n'est plus exprimée en unités équivalentes automobiles (UEA), mais en nombre.

⁸ Données arrondies au millier près.

⁹ À compter du présent rapport annuel de gestion, les données ne sont plus arrondies.

¹⁰ Transport de personnes et de petites marchandises seulement.

TRAVERSE DE L'ISLE-AUX-COUDRES	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ¹¹	NOMBRE
Automobiles	281 831
Camions	7 629
Autres	13 534
TOTAL	302 994

TRAVERSE DE TADOUSSAC	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ¹¹	NOMBRE
Automobiles	663 092
Camions	120 605
Autres	63 096
TOTAL	846 793

TRAVERSE DE L'ÎLE-VERTE	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ¹¹	NOMBRE
Automobiles	5 012
Camions	263
Autres	485
TOTAL	5 760

TRAVERSE DE MATANE	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ¹¹	NOMBRE
Automobiles	75 231
Camions	6 781
Autres	7 671
TOTAL	89 683

SOMMAIRE DES TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA STO	
TYPES DE VÉHICULES TRANSPORTÉS EN 2017-2018 ¹¹	NOMBRE
Automobiles	1 839 009
Camions	170 368
Autres	135 417
TOTAL	2 144 794

Marchandises transportées

Le volume de marchandises transportées par la barge *Mécatina II* à la traverse de Harrington Harbour s'est élevé à 1 027 tonnes en 2017-2018, comparativement à 950 tonnes en 2016-2017 et 1 240 en 2015-2016. Pour la traverse de la rivière Saint-Augustin, 2 849 tonnes ont été transportées en 2017-2018, comparativement à 2 450 tonnes en 2016-2017 et 2 570 en 2015-2016 (voir page 24).

	MARCHANDISES TRANSPORTÉES (TONNES MÉTRIQUES)		
	2015-2016 ¹²	2016-2017 ¹²	2017-2018 ¹¹
Harrington Harbour	1 240	950	1 027
Rivière Saint-Augustin	s. o.	s. o.	2 849

11 À compter du présent rapport annuel de gestion, les données ne sont plus arrondies, excepté pour les données en tonnes métriques qui ont été arrondies à l'unité la plus proche.

12 Données arrondies à la dizaine près.

TRAVERSES ET DESSERTES MARITIMES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT

Traverses

En 2017-2018, les traverses de Rivière-du-Loup et de l'île d'Entrée ont vu leur nombre de passagers et de véhicules transportés diminuer légèrement. Toutefois, leur nombre de passagers et de véhicules transportés par traversée a augmenté, et ce, en raison d'une diminution du nombre de traversées. En effet, à la traversée de l'île d'Entrée, il y a eu remplacement du service maritime par un service hélicoptéré en raison des conditions de glaces difficiles, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de traversées. Pour la traversée de Rivière-du-Loup, il y a eu plus de 100 traversées annulées en raison de conditions climatiques difficiles, comparativement à environ 50 l'année précédente. Concernant la traversée de la rivière Saint-Augustin, le service de transport de marchandises est assuré par la STQ depuis le 1^{er} avril 2017, à la suite de la cessation des activités de l'exploitant.

	TRAVERSÉES EFFECTUÉES			PASSAGERS TRANSPORTÉS			VÉHICULES TRANSPORTÉS (NOMBRE)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016 ¹³	2016-2017 ¹³	2017-2018 ¹⁴	2015-2016 ¹³	2016-2017 ¹³	2017-2018 ¹⁴
Rivière-du-Loup	1 708	1 659	1 589	131 560	138 830	137 452	59 300	61 140	60 871
Île d'Entrée	1 038	1 086	1 042	6 930	7 490	7 339	560	710	498
TOTAL	2 746	2 745	2 631	138 490	146 320	144 791	59 860	61 850	61 369

	MARCHANDISES TRANSPORTÉES (TONNES MÉTRIQUES)		
	2015-2016 ¹³	2016-2017 ¹³	2017-2018
Rivière Saint-Augustin	2 570	2 450	s. o.

Dessertes maritimes

Le nombre de passagers transportés par le service de desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine est demeuré stable en 2017-2018, tandis que celui du service de desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord a enregistré une diminution d'environ 9 %. Le volume de marchandises transportées, quant à lui, a augmenté de 18 % dans le cas de la première desserte et de près de 14 % dans le cas de la seconde. Soulignons que la STQ a renouvelé pour l'hiver 2018 son programme de désenclavement des populations de l'île d'Anticosti et de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, en collaboration avec son partenaire contractuel et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

	TRAJETS EFFECTUÉS			PASSAGERS TRANSPORTÉS			MARCHANDISES TRANSPORTÉES (TONNES MÉTRIQUES)		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016 ¹³	2016-2017 ¹³	2017-2018 ¹⁴	2015-2016 ¹³	2016-2017 ¹³	2017-2018 ¹⁴
Îles-de-la-Madeleine	46	46	46	10 410	10 480	10 517	25 670	27 470	32 446
Île d'Anticosti et Basse-Côte-Nord	44	44	44	14 440	15 840	14 441	16 930	16 660	18 972
TOTAL	90	90	90	24 850	26 320	24 958	42 600	44 130	51 418

Services aériens

En 2017-2018, le nombre de vols effectués et de passagers transportés a augmenté pour les traverses de L'Isle-aux-Grues et de Harrington Harbour. Malgré une augmentation du nombre de vols à la traversée de l'Île-Verte, il y a eu une légère diminution des passagers.

	VOLS EFFECTUÉS			PASSAGERS TRANSPORTÉS		
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016 ¹³	2016-2017 ¹³	2017-2018 ¹⁴
L'Isle-aux-Grues ¹⁵	794	890	1 032	3 520	3 750	4 272
Île-Verte ¹⁵	1 088	1 136	1 214	1 370	1 380	1 338
Île d'Entrée ¹⁶	206	110	52	170	150	99
Harrington Harbour ¹⁵	1 569	1 862	2 267	3 310	3 420	4 211
TOTAL	3 657	3 998	4 565	8 370	8 700	9 920

13 Données arrondies à la dizaine près.

14 À compter du présent rapport de gestion, les données ne sont plus arrondies, excepté pour les données en tonnes métriques qui ont été arrondies à l'unité la plus proche.

15 Service aérien de remplacement en cas d'interruption du service maritime, pendant la saison de navigation ainsi que pendant la saison hivernale.

16 Service aérien de remplacement en cas d'interruption du service maritime.

RAPPEL DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Nos engagements

La STQ et son personnel prennent les engagements suivants :

Offrir des services de qualité, sécuritaires et fiables

- Accueillir notre clientèle avec courtoisie et l'amener à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et par du personnel qualifié et sensibilisé à la qualité des services;
- Maintenir les gares et les navires propres et confortables;
- Respecter les horaires publiés;
- Informer promptement les usagers de toute modification au service;
- Rendre disponibles les horaires des traverses.

Améliorer nos services

- Mesurer, de façon continue, le degré de satisfaction des usagers; effectuer annuellement une évaluation globale, en faire connaître les résultats et informer la clientèle des correctifs qui seront apportés;
- Faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens par l'application de mesures d'adaptation raisonnables;
- Garantir un retour d'appel dans les 48 heures ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement et une réponse dans un délai maximal de dix jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite;
- Identifier la personne-ressource; renseigner la personne concernée du calendrier prévu pour le traitement de la plainte;

- Recueillir les commentaires, les suggestions et les insatisfactions à l'aide du formulaire « Votre opinion sur nos services » disponible dans une enveloppe-réponse affranchie dans toutes nos traverses.

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018

La STQ retient quatre grandes orientations et sept objectifs stratégiques pour 2014-2018 :

Orientations reliées au plan stratégique

- Améliorer l'expérience client;
- Assurer l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée tout en maintenant un environnement de travail sécuritaire et sain;
- Améliorer la performance globale de l'organisation pour de meilleurs services à la clientèle dans une perspective de développement durable;
- Augmenter le niveau d'autofinancement.

Objectifs stratégiques

- Assurer la fiabilité des opérations;
- Bonifier le programme d'expérience client;
- Figurer parmi les employeurs de choix en transport maritime au Québec;
- Améliorer la performance en matière de santé et sécurité;
- Moderniser les outils de gestion;
- Améliorer la performance en développement durable;
- Accroître les revenus autonomes.

REDDITION DE COMPTES SELON LE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018

OBJECTIF 1.1

ASSURER LA FIABILITÉ DES OPÉRATIONS

INDICATEURS	CIBLES	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux de réalisation des traversées prévues ¹⁷	99,5 %	95,3 %	99,6 %	99,4 %
Dépôt du rapport d'analyse	30 juin 2015	27 avril 2015	s. o.	s. o.

Fiabilité du service

La cible de 99,5 % que la STQ se fixe comme taux de réalisation minimal des traversées prévues n'a pas été atteinte cette année, même si le résultat frôle la cible avec un taux de réalisation de 99,4 %. Les traverses ayant atteint ou dépassé cette cible sont : la traverse de L'Isle-aux-Coudres avec un taux de 99,9 %, celle de la rivière Saint-Augustin avec un taux de 99,7 % et celle de Sorel-Tracy avec un taux de 99,5 %. Pour plus de précisions, consultez la page 20.

Rapport d'analyse de l'admissibilité des traverses intermédiaires à un programme d'aide du gouvernement du Québec dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie maritime

Le rapport d'analyse de l'admissibilité des traverses intermédiaires à un programme d'aide du gouvernement du Québec a été déposé lors de l'exercice 2015-2016, deux mois avant la date cible.

OBJECTIF 1.2

BONIFIER LE PROGRAMME D'EXPÉRIENCE CLIENT

INDICATEURS	CIBLES	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux de satisfaction de la clientèle ¹⁸	8,5/10	9,2/10	9,3/10	9,1/10
Nombre de plaintes clients reçues par million de passagers transportés	47	104	51	49

Satisfaction de la clientèle

Un sondage a été réalisé à l'été 2017 dans le but de mesurer le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard des services offerts. Le taux de satisfaction global obtenu pour 2017 est de 9,1 sur 10, résultat largement supérieur à la cible, mais qui représente tout de même une légère diminution par rapport aux années précédentes, soit 9,3 sur 10 en 2016 et 9,2 sur 10 en 2015. Cette faible baisse peut s'expliquer, entre autres, par les événements survenus au cours de l'année, comme l'arrêt technique à la traverse de Matane, l'incident avec le NM *Peter-Fraser* à la traverse de l'Île-Verte et les travaux aux abords des gares des traverses de Québec et de Sorel-Tracy. Par ailleurs, le taux de satisfaction global a diminué dans toutes les traverses, à l'exception de celle de L'Isle-aux-Grues, où le taux est resté le même que l'an dernier, soit 9,3 sur 10.

¹⁷ Le calcul de ce taux exclut les traversées annulées principalement à cause des conditions climatiques défavorables, les traversées supplémentaires et les traversées non effectuées en raison de l'absence de passagers.

¹⁸ Ce taux est mesuré sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie « très insatisfait » et 10 « très satisfait ».

Plaintes de la clientèle

En 2017-2018 la STQ a reçu et traité 254 plaintes, comparativement à 257 pour l'année précédente. Ainsi, avec un nombre de passagers légèrement supérieur, le taux passe de 51 plaintes par million de passagers transportés en 2016-2017 à 49 en 2017-2018 et se rapproche ainsi de la cible de 47 sans toutefois l'atteindre. Des 254 plaintes reçues, 42 % concernent la traverse de Québec, 23 % la traverse de Sorel-Tracy et 15 % la traverse de Matane. Par ailleurs, 22 % des plaintes totales sont relatives aux horaires, 14 % concernent l'embarquement-débarquement, 14 % les informations sur nos services et, finalement, 14 % le personnel.

OBJECTIF 2.1

FIGURER PARMIS LES EMPLOYEURS DE CHOIX EN TRANSPORT MARITIME AU QUÉBEC

INDICATEURS	CIBLES	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux de roulement du personnel	7 %	5,9 %	6,4 %	7,5 %
Taux de mobilisation du personnel	75 %	s. o.	64 %	s. o.

Roulement du personnel

Le roulement du personnel est susceptible d'exercer une pression à la fois sur la capacité de l'organisation à assurer le service de traversiers, en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de la réglementation entourant les effectifs requis à bord des navires, et sur les coûts liés à la dotation des emplois, notamment en matière d'examens et de formation préemploi. Au regard de cet enjeu, la STQ a établi la cible du taux de roulement de son personnel à un maximum de 7 % pour la période couverte par le Plan stratégique 2014-2018. Durant l'exercice 2017-2018, le taux de roulement a été de 7,5 %, ce qui représente un écart négatif de 0,5 point par rapport à la cible.

Mobilisation du personnel

La zone de performance, qui commence à 75 %, constitue la cible à atteindre. Le taux de mobilisation du personnel mesuré par le sondage de 2016 était à 64 %. La STQ a adapté sa démarche et ses plans d'action afin d'obtenir de meilleurs résultats pour cet indicateur. Ce sondage est effectué tous les deux ans. Il n'y a donc pas de résultat pour l'année 2017-2018.

OBJECTIF 2.2

AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

INDICATEURS	CIBLES	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'accidents corporels par million de passagers transportés	2,5	4,4	4,6	3,9
Nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées	26	16	28	32

Accidents corporels de la clientèle

Pour l'année 2017-2018, 20 accidents corporels ont été enregistrés à bord des navires ou sur les infrastructures de la STQ, soit 3,9 accidents par million de passagers transportés. Nos efforts se sont traduits par une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Accidents de travail

Le nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées a atteint 32 en 2017-2018, comparativement à 28 en 2016-2017. Événement extrêmement rare, la STQ doit déplorer, cette année, le décès d'un de ses employés dans l'exercice de ses fonctions. Un matelot de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola a en effet perdu la vie le 11 janvier 2018, après avoir été percuté par un automobiliste à bord du NM *Lucien-L*. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) estime que les procédures de travail de la STQ sont sécuritaires et n'a pas jugé utile d'effectuer une enquête approfondie sur cet accident.

La traverse de L'Isle-aux-Coudres a connu une baisse significative par rapport à l'année précédente, le nombre de ses accidents avec perte de temps ayant diminué de 76 %. Le siège social ainsi que les traverses de L'Isle-aux-Grues, de l'Île-Verte, de Harrington Harbour et de la rivière Saint-Augustin n'ont, pour leur part, enregistré aucun accident avec perte de temps en 2017-2018. Soulignons la performance des traverses de l'Île-Verte et de la rivière Saint-Augustin, où aucun accident avec perte de temps n'est survenu au cours des quatre dernières années. Toutefois, sur le plan global, ces chiffres sont au-dessus de notre cible pour les deux dernières années. Cet aspect demeure une priorité pour la STQ et celle-ci a convenu de valoriser davantage et d'intensifier la prévention en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre de son Plan stratégique 2018-2022.

OBJECTIF 3.1

MODERNISER LES OUTILS DE GESTION

Implantation des outils de gestion modernisés

Les première et deuxième phases du projet sur les indicateurs de gestion avaient été complétées au cours de l'exercice précédent. La troisième et dernière phase, portant sur le tableau de bord des indicateurs a, quant à elle, progressé de manière notable. Au 31 mars 2018, la STQ évaluait l'état d'avancement de l'implantation de ces outils de gestion modernisés à 100 %. Consultez la rubrique « Indicateurs de gestion » à la page 48.

Plan de continuité des affaires

Le plan de continuité des affaires a été complété au cours de l'année financière 2017-2018. Il affiche donc un état d'avancement de 100 % au 31 mars 2018, comparativement à 55 % à la fin de l'exercice précédent. En plus de procéder à la rédaction du plan de chaque unité administrative, la STQ a poursuivi, au cours de cette année, la révision de ses plans d'urgence.



À la traverse
Tadoussac–Baie-
Sainte-Catherine.

OBJECTIF 3.2

AMÉLIORER LA PERFORMANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

INDICATEURS	CIBLES	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux de réduction des émissions de GES en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires	14 % moins de GES en t/kW émis en 2017-2018 qu'en 2013-2014	6,70 %	7,89 %	10,28 %
Taux de réalisation des réunions planifiées des comités consultatifs régionaux	100 %	100 %	100 %	100 %

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La cible correspond à une réduction, en 2017-2018, de 14 % des émissions de GES par kilowatt (kW) de puissance de motorisation des navires par rapport à 2013-2014, année de référence déterminée par la STQ. En 2017-2018, les émissions de GES pour l'ensemble de la flotte ont diminué de 10,28 %, passant de 10,56 t/kW en 2013-2014 à 9,48 t/kW. Cette baisse est principalement attribuable au fait que le NM *F.-A.-Gauthier* a consommé, tout au long de l'année, du gaz naturel liquéfié (GNL) comme carburant principal. Sa consommation de diésel marin a donc grandement diminué.

Comités consultatifs régionaux (CCR)

Le gouvernement du Québec s'est doté, pour 2015-2020, d'une stratégie de développement durable dont l'un des objectifs est de « soutenir la participation publique dans le développement des collectivités » afin de répondre à l'orientation 6 : « Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités ». En tant que société d'État, la STQ considère que les CCR créés à partir de 1998 par résolutions du conseil d'administration, contribuent à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Pour s'assurer que ses services répondent aux attentes des différentes parties prenantes locales, la STQ consulte ces dernières lors des CCR et les implique dans la définition des services fournis et l'élaboration des axes stratégiques de l'organisation, de manière à satisfaire les besoins de la clientèle et des communautés.

En 2017-2018, les dix-neuf réunions planifiées des CCR ont toutes été tenues, soit deux à chacune des traverses de Sorel-Tracy, de Québec, de L'Isle-aux-Grues, de L'Isle-aux-Coudres, de Tadoussac, de Matane, de Rivière-du-Loup et de l'île d'Entrée et une rencontre aux traverses de l'Île-Verte, de Harrington Harbour et de la rivière Saint-Augustin.



À bord du NM *Catherine-Legardeur*, à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola.

OBJECTIF 4.1

ACCROÎTRE LES REVENUS AUTONOMES

INDICATEURS	CIBLES	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux d'autofinancement des coûts directs d'exploitation	40 %	38,3 %	37,4 %	36,4 %
Taux moyen d'occupation des traversiers en véhicules ¹⁹	41,5 %	35,8 %	36,6 %	37,7 %

Autofinancement

En 2017-2018, le taux d'autofinancement a été de 36,4 %, en comparaison avec 37,4 % pour l'exercice précédent. Malgré une légère diminution globale des revenus de 0,4 %, on constate une augmentation de ceux-ci à la traverse de Sorel-Tracy, de l'ordre de 2,6 %, notamment en raison de la croissance de l'achalandage à cette traverse. Les coûts directs d'exploitation ont connu une hausse de 2,3 % qui découle, entre autres, de l'augmentation du prix du carburant. La STQ prévoit revoir la cible et la composante de l'indicateur lors de son prochain plan stratégique.

Taux moyen d'occupation en véhicules

Au cours du dernier exercice, le taux moyen d'occupation des traversiers en véhicules, ou coefficient moyen de remplissage, a été de 37,7 %, soit une augmentation par rapport à l'an dernier où le taux était de 36,6 %. Malgré cette augmentation, la cible n'est pas atteinte. En 2017-2018, toutes les traverses, à l'exception d'une seule (celle de Matane), ont vu leur taux d'occupation en véhicules augmenter par rapport à l'année précédente. À la traverse de Matane, la diminution du taux s'explique, entre autres, par le changement de comptabilisation des camions de type « pick-up », désormais intégrés dans la catégorie des automobiles. Globalement, les nouvelles initiatives tarifaires mises en place en 2017-2018 ont possiblement permis d'accroître le nombre de véhicules à bord des traversiers.

¹⁹ Le taux moyen d'occupation des traversiers en véhicules se calcule en divisant le nombre d'unités équivalentes automobiles (UEA) transportées par le total de la capacité des navires utilisés aux traverses concernées en fonction de leur nombre total respectif de traversées effectuées

RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ, SÉCURITAIRES ET FIABLES

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS
Accueillir notre clientèle avec courtoisie et l'amener à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et par du personnel qualifié et sensibilisé à la qualité des services	À l'été 2017, le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard du personnel des traverses exploitées par la STQ ²⁰ a été inférieur à celui des deux étés précédents, avec un résultat de 9,1 sur une échelle de 1 à 10 ²¹ , comparativement à 9,5 en 2016 et à 9,4 en 2015. La STQ veille à ce que ses équipements soient sécuritaires et conformes aux normes (CSA-S826 pour les embarcadères, Code ISM ²² pour la sécurité maritime) au moyen d'audits externes effectués annuellement pour son siège social et tous les trente mois pour ses navires. Des audits internes annuels ont également lieu sur tous les sites et les infrastructures de la STQ (siège social, navires, embarcadères, bureaux administratifs, atelier de maintenance des navires). La gestion des non-conformités, qui peuvent être signalées en tout temps par le personnel ou relevées lors des audits, permet de mesurer l'état du système.
Maintenir les gares et les navires propres et confortables	Le niveau de satisfaction de la clientèle de l'ensemble des traverses exploitées par la STQ ²⁰ à l'égard de la propreté des gares et des navires a poursuivi sa hausse à l'été 2017 avec un résultat de 9,6 sur une échelle de 1 à 10 ²¹ , comparativement à 9,5 à l'été 2016 et à 9,4 à l'été 2015. Quant au confort à bord des traversiers, le niveau de satisfaction de la clientèle a diminué, avec un résultat de 9 sur une échelle de 1 à 10 ²¹ , alors qu'il était de 9,4 à l'été 2016 et de 9,2 à l'été 2015.
Respecter les horaires publiés	La STQ mesure la fiabilité du service des traverses qu'elle exploite au moyen d'un indicateur, le taux de réalisation des traversées (voir page 20). Sa cible annuelle de fiabilité du service est établie à un taux de réalisation minimal des traversées prévues de 99,5 %.
Informier promptement les usagers de toute modification au service	En plus des avis diffusés sur son site Internet traversiers.com , des affichages dans ses gares et des messages téléphoniques mis à jour au besoin, la STQ offre un service d'alertes. Elle informe ainsi promptement sa clientèle des modifications de service par courriel, texto, télécopieur ainsi que par les fils de nouvelles RSS et Twitter, et ce, pour chacune des neuf traverses exploitées par la STQ et celle de l'île d'Entrée. Au 31 mars 2018, la STQ recensait plus de 17 000 abonnements à ce service.
Rendre disponibles les horaires des traverses	La STQ met divers outils de communication à la disposition de sa clientèle. Outre la section « Nos traverses » de son site Internet et les panneaux des horaires et des tarifs aux abords des gares, mentionnons les 214 000 exemplaires de la brochure <i>Horaires et tarifs 2017-2018</i> spécifique à chacune des traverses exploitées par la STQ. Cette brochure est disponible dans 435 points de distribution.

20 Résultats extraits du sondage de satisfaction de la clientèle tenu en 2015, 2016 et 2017 pendant la période estivale. Bien que la STQ exploite directement la traverse de la rivière Saint-Augustin depuis 2012-2013 et celle de Harrington Harbour depuis 2014-2015, aucun sondage de satisfaction de la clientèle n'y a été effectué, en raison de l'absence de ressources locales disponibles pour le réaliser.

21 Dans cette échelle, 1 signifie « très insatisfait » et 10 « très satisfait ».

22 International Safety Management Code (Code international de gestion de la sécurité).

AMÉLIORER NOS SERVICES

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS
Mesurer, de façon continue, le degré de satisfaction des usagers ; effectuer annuellement une évaluation globale, en faire connaître les résultats et informer la clientèle des correctifs qui seront apportés	La STQ effectue un sondage annuel sur la satisfaction de sa clientèle. Le niveau de satisfaction de la clientèle est détaillé aux pages 26 et 31 du présent rapport.
Faciliter l'accès des personnes handicapées aux publications et aux services offerts aux citoyens par l'application de mesures d'adaptation raisonnables	À titre d'organisme gouvernemental et de transporteur public de passagers, la STQ s'efforce de garantir un accès équitable aux services qu'elle propose. Depuis l'exercice financier 2006-2007, toutes ses interventions en faveur des personnes handicapées sont détaillées dans un plan d'action annuel. La STQ a ainsi mis en place de nombreuses mesures visant à réduire ou à éliminer les obstacles à l'utilisation de ses services par les personnes handicapées.
Garantir un retour d'appel dans les 48 heures ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement et une réponse dans un délai maximal de dix jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite	En 2017-2018, la STQ a donné suite dans les délais prescrits à 100 % des plaintes reçues.
Identifier la personne-ressource ; renseigner la personne concernée du calendrier prévu pour le traitement de la plainte	Cet engagement s'inscrit dans une démarche plus globale de gestion des opinions sur le service. Chaque plainte est traitée individuellement par une personne attitrée, généralement le directeur de la traverse, à l'intérieur des délais mentionnés dans l'engagement précédent.
Recueillir les commentaires, les suggestions et les insatisfactions à l'aide du formulaire « Votre opinion sur nos services » disponible dans une enveloppe-réponse affranchie dans toutes nos traverses	La STQ s'assure de rendre ce formulaire disponible dans toutes les traverses qu'elle exploite. L'ensemble des opinions reçues est analysé par un comité service client qui se réunit plusieurs fois par mois et qui recommande au besoin des mesures correctives ou des améliorations aux services offerts par la STQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 17 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) prévoit que chaque ministère ou chaque organisme de l'administration publique québécoise doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des objectifs qu'il a poursuivis pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020.

Les pages qui suivent présentent le second bilan de chacune des actions inscrites au Plan d'action de développement durable 2015-2020 (PADD) de la STQ.

L'entrée en service du NM *F.-A.-Gauthier*, en juillet 2015, avait marqué un virage important pour la STQ. En effet, ce nouveau navire illustre bien la volonté de la STQ d'être pionnière en matière de protection de l'environnement, puisqu'il possède un moteur bicarburant, fonctionnant à la fois au diesel marin et au GNL, ce qui permet l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes.

En 2017-2018, à la suite d'une seconde année de pleine opération, la STQ a ainsi réduit de 10,28 % les émissions de GES de sa flotte, mesurées en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires, par rapport à 2013-2014.

Pour rappel, dans ses efforts pour contribuer à la protection de l'environnement, la STQ a également mis en place une initiative visant à favoriser la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable (activité 3 du PADD 2015-2020). Le 2 février 2017, la nouvelle gare de Lévis avait remporté le Prix d'excellence du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) dans la catégorie « Concept structural intégré ». La structure du bâtiment privilégie une mixité de matériaux et témoigne d'une conception soignée mettant en valeur l'utilisation du bois. L'édifice intégrant plusieurs critères d'écoresponsabilité a reçu une certification LEED Argent à l'automne 2017. Par ailleurs, le projet Fluidité de la traverse de Sorel-Tracy a, lui aussi, été élaboré en vue d'une future certification LEED des deux nouvelles gares de cette traverse.

Avec le renouvellement de son adhésion au programme de l'Alliance verte, la STQ démontre son souci constant de réduire son empreinte environnementale. En effet, ce programme de performance environnementale volontaire, destiné à l'industrie maritime, attend de ses participants qu'ils adoptent de bonnes pratiques et mettent en place des technologies innovantes.

La progression des participants est évaluée annuellement à l'aide d'indicateurs de rendement tels que la gestion des eaux huileuses, les émissions atmosphériques polluantes et de GES, la gestion des ordures et le bruit sous-marin. Les résultats de la STQ sont disponibles sur le site Internet de l'Alliance verte. Pour l'année 2017, la STQ a été audité et a vu la certification Alliance verte reconduite.

Par ailleurs, la STQ désire offrir un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés. Pour ce faire, elle entend poursuivre ses activités de sensibilisation et de prévention et mettre au point de nouveaux outils tels qu'un cadre de gestion en santé et sécurité du travail (activité 9 du PADD 2015-2020).

La STQ adhère au principe de l'acceptabilité sociale. C'est pourquoi elle consulte les parties prenantes touchées par ses opérations et ses projets. Afin de prendre en compte les préoccupations du milieu dans ses décisions, la STQ a reconduit dans son nouveau PADD (activité 10) la tenue des CCR existants.

Conformément à la Loi sur le développement durable, la STQ prévoit dans son PADD 2015-2020 (activité 7) la mise en place et l'application d'un mécanisme interne de prise en compte des seize principes de développement durable lors de l'évaluation des projets structurants de l'organisation.

ORIENTATION 1 DE LA SGDD 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer les outils de gouvernance en matière de développement durable de la STQ.

ACTIVITÉ 1

Poursuivre la réalisation d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.

INDICATEUR 1

Nombre d'initiatives favorisant la bonne gestion des ressources matérielles et l'élimination adéquate des matières résiduelles par les employés de la STQ.

CIBLE 1

- Au cours de chaque exercice financier, réaliser au moins une initiative écoresponsable liée aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- La STQ a renouvelé son adhésion à « Appel à recycler », un programme pancanadien de gestion des matières électroniques résiduelles (recyclage des piles et des batteries).
- Au printemps 2017, la STQ a disposé du NM *Camille-Marcoux* de manière à réduire au maximum l'empreinte écologique reliée à cette opération. Le traversier a été valorisé, selon les principes des 3RVE (soit réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer) en démantelant les composantes et les matériaux de manière sécuritaire et écoresponsable.

Mesure(s) de(s) l'indicateur(s)

- Nombre d'initiatives écoresponsables mises en œuvre annuellement.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.1 (SGDD) – résultat visé 1.

ACTIVITÉ 2

Poursuivre la réalisation d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés de la STQ.

INDICATEUR 2

Nombre d'actions de sensibilisation visant la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés de la STQ.

CIBLE 2

- Au cours de chaque exercice financier, mener au moins une action de sensibilisation pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- En 2017-2018, comme au cours des exercices financiers précédents, tous les nouveaux employés réguliers du siège social et de la traverse de Québec ont reçu un laissez-passer métropolitain visant à les inciter à utiliser les transports en commun dans la grande région de Québec.
- Les employés ont également eu la possibilité d'emprunter gratuitement les traversiers pour leurs déplacements.
- De plus, plusieurs unités administratives ont utilisé un système de vidéoconférence pour leurs réunions, réduisant ainsi le nombre de déplacements.

Mesure(s) de(s) l'indicateur(s)

- Actions de sensibilisation ou d'incitation réalisées annuellement.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.1 (SGDD) – résultat visé 3.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

- Inciter les employés à utiliser les transports collectifs grâce à des mesures facilitatrices expliquées dans :
 - la Procédure sur la gestion des cartes OPUS;
 - la Politique sur l'émission des laissez-passer de la STQ
- Installer Skype (vidéoconférence) sur les postes de travail de certains employés.

ACTIVITÉ 3

Favoriser la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.

INDICATEUR 3

Pourcentage des projets majeurs de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux réalisés intégrant des critères d'écoresponsabilité.

CIBLE 3

- Intégrer au moins un critère d'écoresponsabilité dans chaque projet majeur de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux réalisés.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- En 2017-2018, les travaux d'aménagement d'une nouvelle gare et d'une aire d'attente à Sorel-Tracy ont débuté. Les critères de construction ont été établis dans le but de l'obtention d'une certification LEED.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

- Nombre de critères d'écoresponsabilité intégrés aux projets de construction majeurs.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.1 (SGDD) – résultat visé 5.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

- Dans chacune de ses nouvelles constructions ou rénovations majeures, la STQ étudie la possibilité de privilégier le bois, conformément à la Charte du

bois (mesure 1 – L'exemplarité gouvernementale).

- Lorsque la situation le permet, la STQ examine également la possibilité de construire ses nouvelles gares en respectant les normes de certification LEED, comme dans le cas de la gare de Lévis.

ACTIVITÉ 4

Mettre en œuvre des actions pour améliorer la gestion écoresponsable du parc et des systèmes informatiques de la STQ.

INDICATEURS 4.1 ET 4.2

Pourcentages de la mise à jour et de l'implantation du plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles de la STQ réalisés.

CIBLES

- **4.1** : D'ici le 31 mars 2018, avoir entièrement mis à jour le plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Non atteinte

- **4.2** : D'ici le 31 mars 2020, avoir entièrement implanté le plan d'action pour la gestion écoresponsable des ressources informationnelles de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Activité non débutée.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- **4.1** : Une partie de la mise à jour du plan d'action a été reportée à la prochaine année financière. Cependant, en 2017-2018, la Direction principale des technologies de l'information a établi de nouveaux standards d'impression de la documentation. La mise en œuvre s'est faite avec le renouvellement des ressources informatiques et une note de service visant à modifier les pratiques de l'organisation.

- **4.2** : Sans objet.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

- **4.1** : Pourcentage de la mise à jour du plan d'action réalisé.
- **4.2** : Pourcentage de l'implantation du plan d'action réalisé.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.1 (SGDD) – résultat visé 6.

ACTIVITÉ 5

Maintenir l'intégration de considérations écoresponsables lors de la production de matériel de communication et de l'organisation d'événements.

INDICATEUR 5.1

Pourcentage de contrats d'impression réalisés sur du papier recyclé 100 % postconsommation.

CIBLE 5.1

- D'ici le 31 mars 2020, réaliser plus de 75 % des contrats d'impression sur du papier recyclé 100 % postconsommation.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

En cours.

INDICATEUR 5.2

Pourcentage d'événements écoresponsables organisés pour ou par la STQ.

CIBLE 5.2

- D'ici le 31 mars 2020, faire en sorte que plus de 50 % des événements ciblés organisés pour ou par la STQ soient écoresponsables.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Activité non débutée.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- **5.1** : La STQ procède à l'impression d'un certain nombre de documents (rapport annuel de gestion, revue de mandat, plan stratégique), sur du papier recyclé 100 % postconsommation.
- **5.2** : Sans objet.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

- **5.1** : - Pourcentage de contrats d'impression réalisés sur du papier recyclé 100 % postconsommation
- Rapport d'Éco Entreprises Québec.
- **5.2** : - Pourcentage d'événements écoresponsables organisés pour ou par la STQ.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.1 (SGDD) – résultat visé 7.

ACTIVITÉ 6

Renforcer l'application de la directive interne d'acquisition écoresponsable de la STQ.

INDICATEUR 6

Pourcentage d'acquisitions effectuées par la STQ dans le cadre d'appels d'offres publics intégrant des critères d'écoresponsabilité.

CIBLE 6

- D'ici le 31 mars 2020, faire en sorte que plus de 50 % des acquisitions effectuées par la STQ dans le cadre d'appels d'offres publics intègrent des critères d'écoresponsabilité.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

En cours.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- La STQ n'intègre pas de critères d'écoresponsabilité dans ses appels d'offres publics. Cependant, elle demande à être informée des efforts d'écoresponsabilité déployés par ses fournisseurs potentiels.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

- Directive interne d'acquisition écoresponsable.
- Pourcentage de contrats sur appels d'offres publics intégrant des critères d'écoresponsabilité.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.1 (SGDD) – résultats visés 8 et 9.

ORIENTATION 1 DE LA SGDD 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Instaurer et mettre en œuvre un mécanisme de prise en compte des principes de développement durable à la STQ.

ACTIVITÉ 7

Mettre en place et appliquer un mécanisme interne de prise en compte des seize principes de développement durable lors de l'évaluation des projets structurants de la STQ.

INDICATEUR 7

Pourcentage de projets structurants de la STQ ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable lors de leur évaluation.

CIBLES

- **7.1** : D'ici le 31 décembre 2016, mettre en place un mécanisme interne de prise en compte des principes de développement durable dans l'évaluation des projets structurants de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Non atteinte.

- **7.2** : Dès janvier 2017, faire en sorte que 100 % des projets structurants de la STQ fassent l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable lors de leur évaluation.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Non atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- **7.1** : Un outil a été créé en 2017-2018 afin de s'assurer que les seize principes de développement durable soient pris en compte dans les projets des diverses unités administratives.
- **7.2** : L'ensemble des unités administratives sera sensibilisé afin d'intégrer cet outil aux projets.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

- **7.1** : Guide d'application du mécanisme interne de prise en compte des principes de développement durable.
- **7.2** : Pourcentage de projets ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 1.2 (SGDD) – résultat visé 11.

ORIENTATION 1 DE LA SGDD 2015-2020

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

OBJECTIF 1 DE L'AGENDA 21C

Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Mettre en avant la valeur culturelle du patrimoine régional à travers le réseau de la STQ.

ACTIVITÉ 8

Poursuivre les initiatives de mise en valeur du patrimoine régional dans les traverses de la STQ.

INDICATEUR 8

Nombre de traverses exploitées par la STQ pour lesquelles une initiative de mise en valeur du patrimoine régional destinée à la clientèle est poursuivie ou implantée.

CIBLE 8

D'ici le 31 mars 2020, poursuivre ou implanter une initiative de mise en valeur du patrimoine régional destinée à la clientèle dans chaque traverse exploitée par la STQ disposant d'un espace approprié.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

En cours.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- En 2017-2018, la STQ a poursuivi sa collaboration avec la Fondation Monique-Fitz-Back qui a pour objectif de promouvoir l'éducation relative à l'environnement et à un milieu sain dans une perspective de développement durable.

Mesure(s) de(s) l'indicateur(s)

Nombre de projets de mise en valeur du patrimoine régional réalisés.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Aucun résultat recherché à l'objectif 1.5 (SGDD).
- Agenda 21C, objectif 1.

ORIENTATION 5 DE LA SGDD 2015-2020

Améliorer la santé de la population par la prévention.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Sensibiliser et encourager les employés à adopter de bonnes pratiques et une culture de la prévention en matière de santé et sécurité du travail.

ACTIVITÉ 9

Améliorer la performance en matière de santé et sécurité du travail par des activités de sensibilisation offertes aux employés.

INDICATEUR 9

Nombre d'accidents de travail par million d'heures travaillées.

CIBLE 9

D'ici le 31 mars 2018, ne pas dépasser un taux maximal de 26 accidents de travail par million d'heures travaillées.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Non atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- Consultez la section « Reddition de comptes selon le Plan stratégique 2014-2018 », sous l'objectif 2.2 (second indicateur), à la page 28.

En 2017-2018, les statistiques du nombre d'accidents de travail ont été fournies à l'ensemble des directions de traverses. Par ailleurs, une offre d'emploi a été diffusée en mars 2018 afin de recruter une personne-ressource, responsable, entre autres, de l'élaboration du Cadre de gestion en santé et sécurité au travail.

Mesure(s) de(s) l'indicateur(s)

Taux annuel d'accidents de travail par million d'heures travaillées.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 5.2 (SGDD) – résultat visé 43.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

- Activité reliée à l'objectif 2.2 du Plan stratégique 2014-2018 de la STQ.
- Mise en place ou renouvellement de procédures de travail sécuritaires.
- Réalisation d'audits internes annuels pour certaines procédures de travail.
- Consultation des employés et suivi des accidents par le comité de santé et sécurité du travail pour chacune des traverses.
- Réalisation d'enquêtes avec des recommandations d'actions correctives et préventives.
- Élaboration de rapports statistiques trimestriels sur les accidents pour chaque site de la STQ.

ORIENTATION 6 DE LA SGDD 2015-2020

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Prendre en compte les préoccupations des citoyens dans les décisions organisationnelles.

ACTIVITÉ 10

Poursuivre la tenue des CCR de la STQ.

INDICATEUR 10

Nombre de rencontres tenues par les CCR.

CIBLE 10

Au cours de chaque exercice financier, tenir deux rencontres de chaque CCR.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- Consultez la section « Reddition de comptes selon le Plan stratégique 2014-2018 », sous l'objectif 3.2 (second indicateur), à la page 29.

En 2017-2018, toutes les rencontres planifiées ont eu lieu.

Mesure(s) de(s) l'indicateur(s)

- Nombre de rencontres tenues pour chaque CCR
- Comptes rendus des rencontres
- Rapport du BAPE
- Résolution du conseil d'administration

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 6.3 (SGDD) – résultat visé 50.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

L'importance accordée par la STQ à la participation publique se reflète notamment dans son Plan stratégique 2014-2018 (objectif 3.2) et dans sa Politique sur les comités consultatifs régionaux. La mobilité des personnes et des marchandises est primordiale pour assurer le développement socioéconomique des territoires québécois. Dans le but d'accroître ses discussions avec les communautés qu'elle dessert, la STQ a procédé, en 2016-2017, à la création de trois nouveaux CCR pour lesquels il a été décidé qu'une seule réunion annuelle aurait lieu pour chacun d'entre eux.

ORIENTATION 7 DE LA SGDD 2015-2020

Soutenir la mobilité durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7.2

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Soutenir la démarche gouvernementale visant à augmenter l'électrification des transports collectifs et individuels.

ACTIVITÉ 11

Accroître l'accessibilité des véhicules électriques au réseau de la STQ.

INDICATEUR 11

Gratuité de la traversée pour tous les véhicules électriques empruntant les traverses tarifées du réseau de la STQ.

CIBLE 11

À compter du 1er janvier 2016, offrir un accès gratuit à tous les véhicules électriques empruntant les traverses tarifées du réseau de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- Conformément aux directives du MTMDET, la STQ a poursuivi son engagement dans un projet pilote visant à offrir aux véhicules électriques un accès gratuit aux six traverses tarifées de son réseau. Ce projet incitant à l'utilisation des véhicules électriques constitue une mesure concrète directement issue du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Il s'inscrit aussi parfaitement dans les orientations de la STQ en matière de développement durable.

Mesure(s) de(s) l'indicateur(s)

Implantation de la gratuité pour tous les véhicules électriques dans les traverses tarifées du réseau de la STQ.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

- Objectif 7.2 (SGDD) – résultat visé 57.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

La STQ participe au Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du MTMDET (orientation 3 – Créer un environnement favorable).

ORIENTATION 8 DE LA SGDD 2015-2020

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre la démarche visant à réduire l'empreinte environnementale de la STQ par une amélioration de l'efficacité énergétique de sa flotte.

ACTIVITÉ 12

Poursuivre la mise en œuvre du Plan de performance énergétique pour la flotte de la STQ.

INDICATEURS

- **12.1** : Proportion de navires appartenant à la STQ pour lesquels de bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique sont mises en œuvre.
- **12.2** : Proportion de navires appartenant à la STQ pour lesquels des améliorations techniques et technologiques ont permis un meilleur rendement énergétique.

CIBLE 12

D'ici le 31 décembre 2020, mettre en place de bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique et des améliorations techniques et technologiques sur tous les navires appartenant à la STQ afin d'accroître le rendement énergétique de la flotte et ainsi de réduire l'empreinte environnementale de la STQ.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

En cours.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- **12.1 :** En 2017-2018, les mises à jour des bonnes pratiques opérationnelles du Plan de performance énergétique ont été complétées pour l'ensemble des infrastructures et des navires.
- **12.2 :** La STQ a poursuivi, en 2017-2018, le remplacement de ses systèmes d'éclairage pour y introduire la DEL (diode électroluminescente), une technologie permettant un meilleur rendement énergétique.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

- **12.1 :** - Tableau des bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique de chacune des traverses.
- Proportion de navires pour lesquels de bonnes pratiques opérationnelles de performance énergétique sont mises en œuvre.
- **12.2 :** - Plan de gestion énergétique de la flotte décrivant les améliorations techniques et technologiques permettant un meilleur rendement énergétique.
- Proportion de navires pour lesquels des améliorations techniques et technologiques ont permis un meilleur rendement énergétique.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

Objectif 8.1 (SGDD) – résultat visé 61.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

- Création ou mise à jour de la liste des bonnes pratiques du Plan de performance énergétique pour chacun des navires de la STQ.
- Amélioration des plans de gestion du rendement énergétique des navires.

ORIENTATION 8 DE LA SGDD 2015-2020

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.3

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'utilisation d'énergies de remplacement permettant de réduire les émissions de GES.

ACTIVITÉ 13

Réduire les émissions de GES de la flotte, notamment par l'utilisation d'énergies de remplacement ou de technologies à plus faibles émissions de GES.

INDICATEUR 13

Taux de réduction des émissions de GES de la flotte en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires par rapport à 2013-2014.

CIBLE 13

D'ici le 31 mars 2018, réduire d'au moins 14 % les émissions de GES en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires par rapport à 2013-2014.

DEGRÉ D'ATTEINTE DE LA CIBLE

Non atteinte.

RÉSULTAT(S) DE L'ANNÉE

Résultat(s) obtenu(s) et cible(s)

- Consultez la section « Reddition de comptes selon le Plan stratégique 2014-2018 », sous l'objectif 3.2 (premier indicateur), à la page 29.

Le fait que le NM *F.-A.-Gauthier* a consommé, tout au long de l'année, du GNL comme carburant principal a contribué activement à réduire notre taux d'émission de GES. Cependant, le report de la mise en service des deux nouveaux navires à la traversée de Tadoussac (qui fonctionneront au GNL) explique en partie le fait que la cible n'a pas été atteinte.

Mesure(s) de(s) l'(e) indicateur(s)

Pourcentage de réduction des émissions de GES en t/kW de puissance de motorisation des navires.

Lien(s) avec l'(es) objectif(s) et résultat(s) recherché(s)

Objectif 8.3 (SGDD) – résultat visé 66.

Manière(s) de contribuer et cible(s), si applicable(s)

- Cette activité est reliée à l'objectif 3.2 du Plan stratégique 2014-2018 de la STQ.
- En 2017-2018, la STQ a augmenté son utilisation de GNL et a réduit considérablement sa consommation de diesel marin. Ces deux actions combinées ont permis une réduction de 10,28 % des émissions de GES par rapport à 2013-2014.

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2018, l'effectif total de la STQ était de 649 employés, comparativement à 661 au 31 mars 2017. Par ailleurs, l'effectif utilisé pour l'exercice correspondait à 560 équivalents temps complet (ETC), comparativement à 577 pour l'exercice précédent. La diminution des ETC s'explique, entre autres, par la prise en compte des heures supplémentaires dans le calcul de cette donnée lors des années précédentes, contrairement à l'exercice 2017-2018.

Effectif en poste par catégorie d'emploi²³

CATÉGORIES D'EMPLOI	AU 31 MARS 2017	AU 31 MARS 2018
Officiers de navigation	72	69
Officiers mécaniciens	77	77
Autres membres d'équipage	280	288
Personnel de quai et d'entretien	70	64
Personnel de vente et de réservation	47	38
Cadres	19	19
Professionnels	26	30
Personnel de bureau et techniciens	70	64
TOTAL	661	649

Effectif utilisé par catégorie d'emploi (en ETC)²³

CATÉGORIES D'EMPLOI	2016-2017	2017-2018
Officiers de navigation	60	61
Officiers mécaniciens	66	61
Autres membres d'équipage	240	236
Personnel de quai et d'entretien	60	57
Personnel de vente et de réservation	38	35
Cadres	20	19
Professionnels	27	29
Personnel de bureau et techniciens	66	62
TOTAL	577	560

²³ Les données présentées incluent les stagiaires et les étudiants.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2017-2018, le nombre d'heures de formation a été de 20 121, comparativement à 20 862 en 2016-2017. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution du nombre de formations en entraînement à la tâche.

Évolution des dépenses de formation

	2016-2017	2017-2018
Masse salariale	41,5 M\$	41,8 M\$
Total des dépenses	900 753 \$	876 675 \$
Proportion de la masse salariale	2,17 %	2,10 %
Total des heures de formation	20 862	20 121
Moyenne d'heures de formation par ETC	36	36

Répartition des dépenses destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMPS D'ACTIVITÉ	2016-2017	2017-2018
Réglementation maritime, développement de la relève et nouveau personnel	72 %	84 %
Sécurité et sûreté	10 %	5 %
Service à la clientèle	5 %	1 %
Nouveaux navires des traverses de Matane et de Tadoussac	1 %	0,1 %
Autres	12 %	10 %
TOTAL	100 %	100 %*

* Le total de la colonne est dans les faits de 100,1 % si l'on additionne tous les pourcentages (qui ont été arrondis).

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Nombre d'employés ayant pris leur retraite

	2016-2017	2017-2018
Sorel-Tracy	1	2
Québec	2	5
L'Isle-aux-Grues	1	1
L'Isle-aux-Coudres	-	1
Tadoussac	4	2
Île-Verte	-	-
Matane	5	6
Harrington Harbour	-	-
Rivière Saint-Augustin	-	-
Siège social	3	1
Entretien	-	-
TOTAL	16	18

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

De façon générale, on constate une faible variation de 0,14 % entre les résultats de 2017-2018 et ceux de l'exercice précédent. Plus spécifiquement, les frais de transport et d'entretien d'infrastructures ont connu des augmentations importantes. Cependant, les frais d'entretien de navires, les frais d'amortissement et les frais financiers présentent des diminutions substantielles.

RÉSULTATS AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES			
	2017-2018	2016-2017	VARIATION
Frais d'exploitation			
Transport	47 428 238 \$	45 137 758 \$	2 290 480 \$
Contrats d'exploitation	31 113 302	30 688 874	424 428
Navires	17 697 821	20 238 332	(2 540 511)
Infrastructures	11 383 522	9 719 664	1 663 858
TOTAL	107 622 883	105 784 628	1 838 255
Frais d'administration			
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations corporelles	8 710 770	9 119 594	(408 824)
Amortissement et frais financiers	3 553	14 432	(10 879)
TOTAL	145 232 641	145 111 570	121 071
Revenus autonomes	25 200 297	25 246 964	(46 667)
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	120 032 344 \$	119 864 606 \$	167 738 \$

FRAIS D'EXPLOITATION, FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

Frais d'exploitation – Transport

Les frais d'exploitation liés au transport, composés principalement des traitements, des avantages sociaux ainsi que des frais de carburant, ont connu une augmentation de 5 % en 2017-2018. Cette augmentation découle principalement de la hausse du prix du carburant et de l'affrètement de navires pendant l'arrêt technique du NM *F.-A.-Gauthier* au printemps 2017 et pour assurer le service à la traversée de l'Île-Verte à la suite de l'incident du NM *Peter-Fraser*.

Frais d'exploitation – Contrats d'exploitation

Comme le prix du carburant constitue un poste de dépenses important pour plusieurs contrats d'exploitation, il en résulte une augmentation du coût des contrats d'exploitation de 1,4 %.

Frais d'exploitation – Navires

Les frais d'exploitation associés aux navires ont connu une diminution de 2,5 millions de dollars en 2017-2018. On se souviendra qu'au cours de l'exercice précédent, la STQ avait dû engager une somme de 2,3 millions de dollars pour le démantèlement du NM *Camille-Marcoux*, ce qui explique, en majeure partie, cette diminution.

Frais d'exploitation – Infrastructures terrestres

Les dépenses en infrastructures terrestres ont augmenté de 1,7 million de dollars au cours de l'exercice 2017-2018. Cette augmentation découle principalement de nouvelles contraintes, relatives à la protection des mammifères marins, qui sont imposées à la STQ en matière de travaux de dragage. Ces travaux sont nécessaires pour obtenir les niveaux de profondeur requis pour les opérations, principalement aux traverses de L'Isle-aux-Coudres, de Rivière-du-Loup et de L'Isle-aux-Grues.

Frais d'administration

Les frais de nature administrative sont en baisse de plus de 4 % pour l'exercice 2017-2018. Cette variation d'environ 400 000 \$ s'explique principalement par la diminution des dépenses en honoraires professionnels, que la STQ doit engager pour remplir certaines de ses obligations administratives, et par une légère diminution des salaires administratifs due, en partie, à des postes qui ont été vacants en cours d'année et à une meilleure gestion des invalidités.

Amortissement et frais financiers

En 2017-2018, la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et des frais financiers est inférieure de 1,3 million de dollars à celle de l'exercice précédent. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'acquisitions importantes au cours de l'exercice et que, tant l'amortissement que les frais financiers sont calculés de façon dégressive, les dépenses sont moins élevées.

REVENUS

Les revenus de transport ont totalisé 22 millions de dollars durant la dernière année financière, ce qui représente une faible baisse de 100 000 \$ par rapport à 2016-2017. Les revenus des services à la clientèle à la traversée de Matane sont demeurés stables. On constate cependant une légère augmentation des autres revenus, notamment des revenus d'intérêts sur la gestion de l'encaisse.

La contribution du MTMDET pour la subvention reliée aux opérations a été plus importante, car la STQ prévoyait notamment de faire des remboursements de dette additionnels qui ne se sont finalement pas concrétisés au cours de l'exercice.

REVENUS			
	2017-2018	2016-2017	VARIATION
Transport des véhicules	11 656 658 \$	11 705 955 \$	(49 297) \$
Transport des passagers	10 338 232	10 384 516	(46 284)
Services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar)	1 481 516	1 481 231	285
Autres revenus	1 723 891	1 675 262	48 629
Revenus autonomes	25 200 297	25 246 964	(46 667)
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	116 409 200	103 605 000	12 804 200
TOTAL	141 609 497 \$	128 851 964 \$	12 757 533 \$

RÉSULTATS ET BUDGET

Les frais d'exploitation réels présentent un écart favorable d'un peu plus de 3,8 millions de dollars en comparaison avec ceux inscrits au budget. La hausse réellement constatée du prix du carburant n'a pas atteint l'augmentation qui avait été budgétée, ce qui explique en grande partie les écarts des frais de transport et des contrats d'exploitation. D'autre part, une modification du processus de gestion des invalidités s'est traduite par une économie des dépenses en salaires liés à l'exploitation et à l'administration.

Bien que les dépenses relatives à l'acquisition et au financement des actifs, soit l'amortissement et les frais financiers, aient dépassé les prévisions, les dépenses de nature administrative ont, quant à elles, été inférieures à celles prévues au budget. Outre l'économie liée aux salaires, cet écart s'explique également par la diminution des dépenses en honoraires professionnels.

RÉSULTATS ET BUDGET 2017-2018			
	RÉEL	BUDGET	ÉCART
Frais d'exploitation			
Transport	47 428 238 \$	51 215 029 \$	(3 786 791) \$
Contrats d'exploitation	31 113 302	31 839 766	(726 464)
Navires	17 697 821	16 801 545	896 276
Infrastructures	11 383 522	11 586 838	(203 316)
TOTAL	107 622 883	111 443 178	(3 820 295)
Frais d'administration			
Frais d'administration	8 710 770	10 852 455	(2 141 685)
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations corporelles	3 553	-	3 553
Amortissement et frais financiers	28 895 435	27 361 431	1 534 004
TOTAL	145 232 641	149 657 064	(4 424 423)
Revenus autonomes	25 200 297	25 161 708	38 589
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	120 032 344	124 495 356	(4 463 012)
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	116 409 200	116 409 200	-
DÉFICIT ANNUEL	(3 623 144) \$	(8 086 156) \$	4 463 012 \$

RÉSULTATS PAR TRAVERSE

Traverses exploitées par la STQ

Pour la majorité des traverses exploitées par la STQ, les écarts, favorables ou défavorables, s'expliquent essentiellement par les investissements accrus pour des travaux d'entretien des actifs effectués au cours du présent exercice ou du précédent, travaux qui ne sont pas soumis à une récurrence annuelle, tels que ceux des cales sèches. Pour la traverse de Matane, l'écart favorable est attribuable, notamment, au coût de démantèlement du NM *Camille-Marcoux* engagé au cours de l'exercice 2016-2017. Dans le cas de la traverse de la rivière Saint-Augustin, la prise en charge du transport des marchandises par la STQ se solde par une diminution globale de plus de 400 000 \$ des coûts liés à cette traverse. Cette activité faisait l'objet d'un contrat d'exploitation au cours des exercices précédents.

Traverses et dessertes maritimes exploitées en partenariat

Comme mentionné précédemment, le prix du carburant constituant un poste de dépenses important pour plusieurs contrats d'exploitation, cela explique en grande partie l'augmentation de ceux-ci par rapport à l'exercice 2016-2017. De plus, des travaux de dragage ont été effectués à la traverse de Rivière-du-Loup. Ils se sont avérés plus onéreux qu'à l'exercice précédent en raison des contraintes relatives à la protection des mammifères marins.

RÉSULTATS PAR TRAVERSE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES			
	2017-2018	2016-2017	VARIATION
TRAVERSES EXPLOITÉES PAR LA STQ			
Sorel-Tracy	4 316 418 \$	4 470 891 \$	(154 473) \$
Québec	10 076 544	9 261 158	815 386
L'Isle-aux-Grues	2 997 790	2 966 084	31 706
L'Isle-aux-Coudres	9 526 234	9 731 464	(205 230)
Tadoussac	16 477 497	17 724 609	(1 247 112)
Île-Verte	3 942 603	2 930 173	1 012 430
Matane	33 013 473	34 763 567	(1 750 094)
Harrington Harbour	1 779 794	1 007 214	772 580
Rivière Saint-Augustin	2 727 945	3 195 808	(467 863)
Frais non imputables	208 650	83 410	125 240
Revenus de placements non distribués	(607 168)	(669 097)	61 929
TOTAL	84 459 780	85 465 281	(1 005 501)
TRAVERSES ET DESSERTES MARITIMES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT			
Contrats d'exploitation			
Traverses aériennes	1 182 576	1 108 826	73 750
Traverses et dessertes maritimes	29 930 726	29 580 048	350 678
	31 113 302	30 688 874	424 428
Autres dépenses nettes des revenus	4 459 262	3 710 451	748 811
TOTAL	35 572 564	34 399 325	1 173 239
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	120 032 344 \$	119 864 606 \$	167 738 \$

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La STQ assure une gestion rigoureuse et transparente des sommes qu'elle consacre aux ressources informationnelles. Elle accorde une attention particulière à la gestion de ses projets et favorise, autant que possible, la mise en commun de solutions pour l'ensemble de l'organisation.

Les activités de la STQ en matière de technologies de l'information sont régies par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03). Des redditions de comptes sont produites régulièrement et de l'information sur l'état d'avancement des principaux projets est publiée dans le tableau de bord en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca).

Lors de l'exercice financier 2017-2018, la STQ a complété le projet suivant :

INDICATEURS DE GESTION

Ce projet visait la mise en place d'outils offrant aux gestionnaires et aux dirigeants des moyens technologiques pour le suivi de certains indicateurs. Parmi les outils maintenant disponibles, notons principalement l'accès à des rapports de gestion financière et l'utilisation d'un outil de suivi d'indicateurs par des tableaux de bord.

Par ailleurs, l'implantation de l'outil de gestion des statistiques d'achalandage a été complétée dans l'ensemble des traverses. Désormais, toutes les traverses utilisent le même système pour la saisie de données et les rapports statistiques sont présentés mensuellement aux membres du comité de direction.

Les prochaines étapes d'amélioration des outils de gestion seront réalisées en mode continu. C'est pourquoi ce projet est maintenant complété.

À la fin de l'exercice 2017-2018, la STQ poursuivait la réalisation des projets en ressources informationnelles suivants :

PAIE RH

Le rodage du système pour la gestion du temps du personnel non syndiqué s'est complété en cours d'exercice. Aussi, pendant cette période, la paramétrisation et la mise en place de règles pour les traverses ont progressé. Au cours du dernier trimestre, la mise en production d'une première traverse, celle de L'Isle-aux-Coudres, a été effectuée et la période de rodage se poursuit.

La mise en production des autres traverses se poursuivra au cours de l'exercice 2018-2019.

AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'INVENTAIRE ET DE L'ENTRETIEN DES ACTIFS

Ce projet vise à mettre à jour les outils de gestion permettant d'assurer le maintien et l'entretien des actifs. L'outil utilisé, Maximo, permet actuellement la gestion de la maintenance des actifs maritimes et soutient également le processus d'achats. La mise en place des processus permettant la gestion et l'entretien des actifs terrestres est prévue dans la portée de ce projet.

Pendant l'exercice 2017-2018, un fournisseur a été choisi par appel d'offres, ce qui a permis à la STQ de commencer les activités de planification.

Par ailleurs, le projet Internet clientèle (accès Wi-Fi) a été reporté au prochain exercice.

COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2017-2018

CATÉGORIES DE COÛTS	CAPITALISABLES PRÉVUS (INVESTISSEMENTS)	CAPITALISABLES RÉELS (INVESTISSEMENTS)	NON CAPITALISABLES PRÉVUS (DÉPENSES)	NON CAPITALISABLES RÉELS (DÉPENSES)
Activités d'encadrement	0 \$	0 \$	208 300 \$	239 377 \$
Activités de continuité	33 500	118 984	1 966 800	1 393 715
Projets	755 000	257 130	95 000	20 992
TOTAL	788 500 \$	376 114 \$	2 270 100 \$	1 654 084 \$

EXPLICATION DES ÉCARTS

En ce qui concerne les activités d'encadrement, une bonne partie de l'écart s'explique par le chevauchement de ressources dû à un remplacement pendant un retour progressif. Par ailleurs, une sous-estimation des avantages sociaux explique également cet écart.

Pour les dépenses des activités de continuité, la mise en place de services infonuagiques et l'utilisation de systèmes hébergés à l'externe n'ont pas été réalisées au cours de l'exercice. Aussi, différents contrats de télécommunication ont été revus et certains appels d'offres ont permis de dégager des économies. Au niveau des investissements capitalisables liés à la continuité, l'écart s'explique par certaines composantes de projets qui ont été catégorisées à même les activités de continuité.

Dans le cas des projets, les investissements se sont faits à un rythme plus lent que prévu. La portée du projet « Indicateurs de gestion » a été fortement réduite, ce qui a amené un investissement plus faible. Le projet d'amélioration de l'inventaire et de l'entretien des actifs a nécessité des coûts limités. Les phases de préparation, d'appel d'offres et de lancement de projet ont été réalisées au cours de l'exercice. Les phases amenant les investissements importants seront réalisées au cours de la prochaine année financière.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES AU 31 MARS 2018

PROJETS	AVANCEMENT
Indicateurs de gestion	100 %
Paie RH	65 %
Amélioration de la gestion de l'inventaire et de l'entretien des actifs	10 %

**RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES
INFORMATIONNELLES POUR 2017-2018**

PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Indicateurs de gestion	0	0,25	75 000 \$	20 502 \$	La portée du projet a été revue et différents investissements n'ont pas été faits. Le choix de l'outil s'est également avéré plus économique que prévu.
Paie RH	0,75	1,5	275 000 \$	189 466 \$	Le projet progresse plus lentement que prévu. Les sommes requises sont donc réparties sur une plus longue période.
Internet clientèle	0,25	0	50 000 \$	0 \$	Une nouvelle planification des priorités a été jugée nécessaire avant de procéder au déploiement de ce projet. Le projet a donc été reporté à une prochaine année financière.
Amélioration de la gestion de l'inventaire et de l'entretien des actifs	0,25	0,1	170 000 \$	8 003 \$	Le fournisseur a été choisi et la phase de planification entamée. Les autres phases sont reportées à la prochaine année.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit qu'un contrôle de l'effectif s'applique pendant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 pour les organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{er} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018				
CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2018
Personnel d'encadrement	34 916	-	34 916	19
Personnel professionnel	48 565	4 393	52 958	30
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	107 671	3 803	111 474	62
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	955 924	55 938	1 011 862	536
Étudiants et stagiaires	4 772	109	4 881	2
TOTAL	1 151 848	64 243	1 216 091	649
Cible fixée pour la période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018			1 234 000	
Écart entre la cible fixée et le total des heures rémunérées			17 909	

L'écart positif par rapport à la cible fixée par le ministre responsable de la STQ, soit un maximum de 1 234 000 heures rémunérées, s'explique en partie par une meilleure gestion des invalidités et des postes qui ont été vacants au cours de l'exercice.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Aux fins d'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011), la STQ doit notamment rendre compte de ses contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

CONTRATS DE SERVICES DONT LA DÉPENSE EST DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1 ^{er} AVRIL 2017 ET LE 31 MARS 2018		
	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique	2	98 200 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	54	7 267 744
TOTAL	56	7 365 944 \$



À bord du NM F.-A.-Gauthier, à la
traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	53
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	54
ÉTATS FINANCIERS	56
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	56
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	57
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	58
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	59
NOTES COMPLÉMENTAIRES	60

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité inclut le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'audit interne procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



François Bertrand
Président-directeur général par intérim



Nathalie Caron
Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 21 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des traversiers du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société des traversiers du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société des traversiers du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société des traversiers du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription

de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Société des traversiers du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	En dollars	
	2018	2017
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	421 699 648	429 868 371
Dettes nettes	(421 699 648)	(429 868 371)
Excédent cumulé	421 699 648	429 868 371
État des résultats		
Subventions gouvernementales	(8 168 723)	949 400
Déficit de l'exercice	8 168 723	(949 400)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 21 juin 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018		2017
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
REVENUS			
Subventions gouvernementales (note 4)	116 409 200	116 409 200	103 605 000
Transport des véhicules	11 692 468	11 656 658	11 705 955
Transport des passagers	10 324 640	10 338 232	10 384 516
Autres (note 5)	3 144 600	3 205 407	3 156 493
	<u>141 570 908</u>	<u>141 609 497</u>	<u>128 851 964</u>
CHARGES			
Frais d'exploitation (note 6)	111 443 178	107 622 883	105 784 628
Frais d'administration (note 7)	10 852 455	8 710 770	9 119 594
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		3 553	14 432
Amortissement des immobilisations corporelles	18 459 200	20 151 655	21 206 309
Intérêts sur la dette	8 902 231	8 743 780	8 986 607
	<u>149 657 064</u>	<u>145 232 641</u>	<u>145 111 570</u>
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(8 086 156)	(3 623 144)	(16 259 606)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		14 004 590	30 264 196
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>10 381 446</u>	<u>14 004 590</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	21 759 116	25 297 918
Créances (note 9)	1 713 948	2 717 980
Avance sous protêt (note 23)	-	20 000 000
Billet à recevoir (note 10)	139 384 209	-
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	10 018 422	10 411 254
Stocks destinés à la vente	85 625	104 725
	172 961 320	58 531 877
PASSIFS		
Billets à payer (note 13)	142 370 587	137 929 814
Charges à payer et frais courus (note 14)	19 629 057	23 764 104
Passif environnemental (note 15)	62 969	125 893
Dette à long terme (note 16)	316 422 584	330 523 775
Loyers perçus d'avance	66 000	72 000
	478 551 197	492 415 586
	(305 589 877)	(433 883 709)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 17)	317 222 118	448 637 500
Charges payées d'avance	249 205	750 799
	317 471 323	449 388 299
CAPITAL-ACTIONS (NOTE 19)		
	1 500 000	1 500 000
EXCÉDENT CUMULÉ		
	10 381 446	14 004 590
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 20)		
ÉVENTUALITÉ (NOTE 23)		
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		



François Bertrand,
président-directeur général par intérim



Gilles Demers,
président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018		2017
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(8 086 156)	(3 623 144)	(16 259 606)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43 550 000)	(9 307 465)	(14 442 703)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 459 200	20 151 655	21 206 309
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		3 553	14 432
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		120 567 639	-
	(25 090 800)	131 415 382	6 778 038
Acquisition de charges payées d'avance	-	(121 728)	(750 799)
Utilisation de charges payées d'avance	-	623 322	808 123
	-	501 594	57 324
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(33 176 956)	128 293 832	(9 424 244)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(433 883 709)	(424 459 465)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(305 589 877)	(433 883 709)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(3 623 144)	(16 259 606)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 151 655	21 206 309
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	3 553	14 432
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	20 149 208	21 214 741
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	1 004 032	341 588
Avance sous protêt	-	(20 000 000)
Stocks destinés à la vente	19 100	34 272
Charges à payer et frais courus	(2 891 403)	5 066 948
Passif environnemental	(62 924)	(123 652)
Charges payées d'avance	501 594	57 324
	(1 429 601)	(14 623 520)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	15 096 463	(9 668 385)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(607 168)	(669 097)
Produit de disposition de placements	1 000 000	2 500 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	392 832	1 830 903
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 978 916)	(15 131 522)
Disposition d'immobilisations corporelles	1 080 001	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(6 898 915)	(15 131 522)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	1 972 009	34 948 992
Emprunts remboursés	(14 101 191)	(14 161 218)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(12 129 182)	20 787 774
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 538 802)	(2 181 230)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 297 918	27 479 148
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	21 759 116	25 297 918
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts payés au cours de l'exercice	8 936 099	9 234 873
Intérêts reçus au cours de l'exercice	448 894	417 126
OPÉRATIONS SANS EFFET SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (NOTE 24)		

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des traversiers du Québec (la Société) est une compagnie à fonds social constituée par la loi sur la Société des traversiers du Québec (RLRQ, chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a notamment pour objet de fournir des services de transport par traversier entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés au Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir), le billet à recevoir et le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets à payer, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Prestations de services

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le service est payé et rendu, ou
- Le service est rendu et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Subventions gouvernementales

Les revenus de subventions qui sont des paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où ces subventions sont autorisées, que l'entité a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont constatées aux revenus lorsque les modalités relatives aux passifs sont réglées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements, rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

PASSIFS

Passif environnemental

Les obligations découlant de l'assainissement de terrains contaminés sous la responsabilité de la Société, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Société en est informée et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de l'assainissement des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances a été établie à partir des heures cumulées et des taux horaires prévus, elle n'est pas actualisée puisque les journées accumulées par les employés sont payées dans l'exercice suivant.

Cette provision est présentée dans les charges à payer et frais courus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers, de par leur nature, sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Navires	Solde dégressif	5 %, 10 % et 15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 % à 40 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, la Société a adopté les cinq nouvelles normes suivantes:

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncés dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'évènement futur déterminant se produira.

Le chapitre 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

	2018 \$	2017 \$
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	116 409 200	103 605 000

5. AUTRES REVENUS

	2018 \$	2017 \$
Revenus de placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	607 168	669 097
Intérêts sur dépôts bancaires	323 980	234 769
Droits d'amarrage	97 730	37 794
Droits de débarcadère ferroviaire	214 850	230 442
Stationnement et divers	399 823	389 760
Services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar)	1 481 516	1 481 231
Affichage publicitaire	33 295	21 965
Location de locaux	47 045	91 435
	3 205 407	3 156 493

6. FRAIS D'EXPLOITATION

	2018 \$	2017 \$
Traitements et avantages sociaux	34 802 333	34 088 393
Formation du personnel	312 770	302 308
Contrats d'exploitation	31 113 302	30 688 874
Affrètement de navires	1 077 391	-
Carburant	11 982 699	11 150 933
Entretien et réparation - navires	11 766 392	11 002 749
Entretien et réparation - quais	5 565 090	4 447 790
Entretien et réparation - bâtiments	1 060 587	1 080 804
Taxes foncières et scolaires	1 580 924	1 442 597
Assurances	1 517 968	1 773 916
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	779 439	815 939
Frais de déplacement	508 849	469 077
Coût des marchandises vendues	543 777	579 215
Maintenance des TI et télécommunications	404 283	523 762
Uniformes	89 271	447 050
Communications et marketing	173 604	149 564
Honoraires professionnels	1 388 916	1 419 362
Frais de port et frais de quai	688 178	852 026
Frais de démantèlement	-	2 323 950
Autres	2 267 110	2 226 319
	107 622 883	105 784 628

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2018 \$	2017 \$
Traitements et avantages sociaux	6 644 933	6 706 508
Formation du personnel	49 346	45 832
Frais de déplacement	200 948	234 039
Honoraires professionnels	617 166	963 719
Frais reliés au bâtiment du siège social	245 334	244 892
Communications et marketing	186 013	187 117
Maintenance des TI et télécommunications	405 977	365 727
Papeterie et impression	85 721	94 438
Autres	275 332	277 322
	8 710 770	9 119 594

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse, taux de base moins 2,25 % (2017: taux de base moins 2,25 %)
Dépôts à terme rachetables, 2,10 % (2017: 1,75 %) échéant en octobre 2018
(2017: octobre 2017)
Compte bancaire à surintérêts, taux de base moins 1,50 %
(2017: taux de base moins 1,50 %)

2018	2017
\$	\$
6 237 514	14 111 139
10 258 019	10 182 098
5 263 583	1 004 681
21 759 116	25 297 918

9. CRÉANCES

Taxes à la consommation à recevoir
Comptes clients et autres créances

2018	2017
\$	\$
1 233 829	2 100 051
480 119	617 929
1 713 948	2 717 980

10. BILLET À RECEVOIR

Billet à recevoir émis à une tierce partie apparentée, en contrepartie de la cession des droits et des obligations relatifs à un contrat de construction de navires. Ce billet est soumis aux mêmes modalités que celles applicables aux emprunts temporaires obtenus en lien avec le projet de construction de navires, soit à un taux de 1,78 %.

11. PLACEMENT DE LA COMPENSATION PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, à partir du 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur de 35 525 305 \$, situées sur l'emplacement des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'exploitation, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse
Placement sur le marché obligataire
(valeur au marché : 13 105 875 \$; 14 510 875 \$ en 2017)
Moins : frais de garde

2018	2017
\$	\$
2 468	941
10 016 469	10 410 660
(515)	(347)
10 018 422	10 411 254

Les placements obligataires portent intérêt à des taux compris entre 3,04 % et 7,02 % (2017 : 2,82 % et 7,02 %). Les échéances s'échelonnent d'août 2019 à octobre 2029 (2017 : août 2019 à octobre 2029).

12. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société dispose de facilités de crédit, sous forme d'avances ou de découverts de compte, n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ (2017 : 10 000 000 \$) auprès d'une institution financière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018. Les montants prélevés portent intérêt à un taux annuel variable calculé quotidiennement et payable mensuellement. Aux 31 mars 2018 et 2017, les facilités de crédit étaient inutilisées.

13. BILLETS À PAYER

Emprunts du Fonds de financement portant intérêt à des taux variant entre 1,78 % et 1,94 % (2017 : 0,99 % et 1,11 %), venant à échéance entre le 29 juin et le 27 septembre 2018 (2017 : le 30 juin 2017).

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018 \$	2017 \$
Fournisseurs et frais courus		
Autres	14 219 398	17 870 851
Apparentés	3 033 171	3 260 170
Provision pour congés de maladie	158 529	156 919
Provision pour vacances	1 807 494	1 906 083
Déductions à la source	410 465	570 081
	<u>19 629 057</u>	<u>23 764 104</u>

15. PASSIF ENVIRONNEMENTAL

La Société a enregistré une variation nette de son passif environnemental de l'ordre de 62 924 \$ en 2018 (123 652 \$ en 2017) pour l'ensemble de ses terrains.

Cette variation porte le passif de l'exercice à 62 969 \$ au 31 mars 2018 (125 893 \$ en 2017). Ces montants sont fondés sur la meilleure estimation des dépenses exigées pour mener à terme les activités d'assainissement. L'établissement de l'estimation des dépenses découle du jugement professionnel de la direction, des prix cotés par des tiers et de l'expérience acquise dans des situations comparables.

16. DETTE À LONG TERME

	2018 \$	2017 \$
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et remboursable selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410	25 551 410
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 4,42 %, remboursable par des versements semestriels de 284 796 \$, échu en décembre 2017	-	5 412 689
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$, échu en janvier 2018	-	3 267 672
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 5,76 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$, échu en janvier 2018	-	549 660
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 5,12 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$, échu en janvier 2018	-	537 472
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 4,70 %, remboursable par des versements semestriels de 200 726 \$, échéant en juin 2018	194 945	572 059
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 4,61 %, remboursable par des versements semestriels de 150 630 \$, échéant en décembre 2020	831 971	1 085 914
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 6,13 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$, échéant en juin 2028	1 568 132	1 673 055
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,48 %, remboursable par des versements semestriels de 254 875 \$, échéant en décembre 2021	1 881 942	2 315 053
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,49 %, remboursable par des versements semestriels de 196 036 \$, échéant en octobre 2029	6 505 012	6 668 467
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,12 %, remboursable par des versements semestriels de 425 924 \$, échéant en septembre 2023	4 264 505	4 968 488
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,56 %, remboursable par des versements semestriels de 387 266 \$, échéant en septembre 2023	9 147 367	9 587 889
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,60 %, remboursable par des versements semestriels de 71 973 \$, échéant en septembre 2023	711 238	826 844
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,47 %, remboursable par des versements semestriels de 89 440 \$, échéant en mai 2024	1 031 834	1 171 941
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,40 %, remboursable par des versements semestriels de 490 139 \$, échéant en septembre 2025	13 901 066	14 540 041
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,73 %, remboursable par des versements semestriels de 4 203 370 \$, échéant en septembre 2025	163 230 324	167 134 000
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,33 %, remboursable par des versements semestriels de 1 113 238 \$, échéant en décembre 2048	42 988 335	43 783 215
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 1,45 %, remboursable par des versements semestriels de 163 886 \$, échéant en juillet 2021	1 113 418	1 422 595
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,87 %, remboursable par des versements semestriels de 943 828 \$, échéant en décembre 2048	38 679 305	39 455 311
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,71 %, remboursable par des versements semestriels de 289 314 \$, échéant en septembre 2027	4 821 780	-
	316 422 584	330 523 775

Les versements contractuels à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Capital \$	Intérêts et frais \$
2019	9 680 385	8 284 818
2020	9 757 281	8 007 196
2021	10 037 269	7 727 207
2022	9 860 073	7 439 259
2023	9 466 996	7 158 700
2024 et suivantes	242 069 171	45 557 077
	290 871 175	84 174 257

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Quais*	Bâtiments*	Navires*	Ameublement et Équipement*	Matériel roulant	Améliorations locatives	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début	2 156 556	160 922 007	56 156 021	449 271 809	13 246 176	540 368	1 210 100	683 503 037
Acquisitions	8 697	1 897 078	4 398 860	2 316 505	412 967	273 358	-	9 307 465
Dispositions	-	(1 080 001)	-	(119 487 638)	(914 191)	-	-	(121 481 830)
Solde à la fin	2 165 253	161 739 084	60 554 881	332 100 676	12 744 952	813 726	1 210 100	571 328 672
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	51 792 684	18 806 941	152 772 456	10 009 941	273 415	1 210 100	234 865 537
Amortissement	-	5 398 623	3 635 292	10 237 819	758 831	121 090	-	20 151 655
Dispositions	-	-	-	-	(910 638)	-	-	(910 638)
Solde à la fin	-	57 191 307	22 442 233	163 010 275	9 858 134	394 505	1 210 100	254 106 554
Valeur comptable nette	2 165 253	104 547 777	38 112 648	169 090 401	2 886 818	419 221	-	317 222 118

* Au 31 mars 2018, ces postes incluent un total de 9 534 414 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 1 267 117 \$, bâtiments 4 164 689 \$, navires 3 644 783 \$ et équipements 457 825 \$.

Au 31 mars 2018, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 3 186 866 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2018, le total des acquisitions d'immobilisations corporelles inclut un montant de 800 966 \$ d'intérêts capitalisés, dont un montant de 13 941 \$ est présenté dans les charges à payer et frais courus.

	Terrains	Quais*	Bâtiments*	Navires*	Ameublement et Équipement*	Matériel roulant	Améliorations locatives	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début	2 142 668	158 603 049	54 430 308	450 062 629	12 668 756	300 759	1 210 100	679 418 269
Acquisitions	13 888	2 318 958	1 725 713	9 567 115	577 420	239 609	-	14 442 703
Dispositions	-	-	-	(10 357 935)	-	-	-	(10 357 935)
Solde à la fin	2 156 556	160 922 007	56 156 021	449 271 809	13 246 176	540 368	1 210 100	683 503 037
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	47 171 043	14 901 206	151 416 255	9 093 776	210 351	1 210 100	224 002 731
Amortissement	-	4 621 641	3 905 735	11 699 704	916 165	63 064	-	21 206 309
Dispositions	-	-	-	(10 343 503)	-	-	-	(10 343 503)
Solde à la fin	-	51 792 684	18 806 941	152 772 456	10 009 941	273 415	1 210 100	234 865 537
Valeur comptable nette	2 156 556	109 129 323	37 349 080	296 499 353	3 236 235	266 953	-	448 637 500

* Au 31 mars 2017, ces postes incluent un total de 124 020 376 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 1 863 677 \$, bâtiments 48 893 \$, navires 121 839 447 \$ et équipements 268 359 \$.

Au 31 mars 2017, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 4 754 635 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2017, le total des acquisitions d'immobilisations corporelles inclut un montant de 1 392 230 \$ d'intérêts capitalisés, dont un montant de 552 629 \$ est présenté dans les charges à payer et frais courus.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 285 297 \$ (2017 : 2 299 324 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et payé :

15 000 actions

2018	2017
\$	\$
1 500 000	1 500 000

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société détient neuf baux de location qui ont été signés entre 2009 et 2017. Ces baux sont utilisés à des fins reliées au service de transport de passagers ou aux activités opérationnelles. Les engagements totaux présentés pour les baux incluent un montant de 157 870 \$ (195 282 \$ en 2017) lié aux options de renouvellement.

La Société compte sept ententes de service. Ces dernières visent à permettre à des transporteurs de maintenir des services maritimes et de transport aérien. La Société s'est engagée à leur verser un montant annuel ou à combler leur déficit. Les engagements totaux présentés pour les ententes de service incluent un montant de 82 956 979 \$ (85 090 028 \$ en 2017) lié aux options de renouvellement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 393 048 \$ (279 298 \$ en 2017) et le montant versé aux transporteurs atteint 31 113 302 \$ (30 688 874 \$ en 2017). De plus, la Société s'est engagée envers huit entreprises, principalement pour des travaux sur les infrastructures et pour la surveillance des travaux, totalisant 7 917 799 \$ (26 415 004 \$ en 2017).

Au 31 mars 2018, les obligations contractuelles de la Société s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services*
	\$	\$
2019	271 920	32 597 479
2020	57 377	32 433 155
2021	45 998	18 024 418
2022	46 765	18 427 573
2023	41 390	18 840 925
Exercices subséquents	109 844	17 421 854
	<u>573 294</u>	<u>137 745 404</u>

Au 31 mars 2017, les obligations contractuelles de la Société totalisaient 625 591 \$ pour les baux et 163 042 628 \$ pour les ententes de services.

* Les montants des ententes de service sont basés sur une estimation des coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2018.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2018 est la suivante :

	2018 \$	2017 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 759 116	25 297 918
Comptes clients et autres créances	480 119	617 929
Billet à recevoir	139 384 209	-
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	10 018 422	10 411 254
	<u>171 641 866</u>	<u>36 327 101</u>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées. Aux 31 mars 2018 et 2017, ces actifs financiers sont investis dans des dépôts à terme et le compte bancaire à surintérêts. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé au billet à recevoir est essentiellement réduit au minimum compte tenu que le débiteur est une entité du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé au placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement.

Le risque de crédit associé aux comptes clients et autres créances est réduit au minimum, puisque le montant est réparti entre plusieurs clients et qu'aucun d'entre eux ne représente de sommes importantes. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La valeur comptable nette des comptes clients en souffrance (plus de 30 jours) de la Société est de 244 863 \$ (168 961 \$ en 2017) à la date de clôture. L'échéance des comptes clients est détaillée dans le tableau suivant :

	2018 \$	2017 \$
0 à 30 jours	235 256	448 968
31 à 60 jours	127 398	84 426
61 à 90 jours	18 142	12 185
Plus de 90 jours	99 323	72 350
	<u>480 119</u>	<u>617 929</u>

Au 31 mars 2018, la Société avait pour 9 198 \$ (2017 : 2 630 \$) de comptes clients dépréciés et échus. Au cours de l'exercice, la Société a récupéré des comptes clients dépréciés pour un montant net de 2 630 \$ et aucun compte n'a été radié (2017: radiation de 949 \$).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers :

	2018 \$	2017 \$
Charges à payer et frais courus, excluant les déductions à la source :		
Moins de 90 jours	15 157 652	18 018 851
De 90 à 365 jours	4 060 940	5 175 172
	19 218 592	23 194 023

Le détail des échéances pour les billets à payer se trouve à la note 13 et celui pour la dette à long terme à la note 16.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à terme et le compte bancaire à surintérêts, qui rapportent de l'intérêt à taux variable et à taux fixe.

L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses dépôts à terme. La Société considère que le risque est négligeable puisque le taux d'intérêt est fixe pour la durée du placement et qu'ils sont détenus jusqu'à leur échéance.

Le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux comprend également des obligations du gouvernement du Québec à taux d'intérêt fixe ayant une durée moyenne de 5,2 années (6,9 années en 2017). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses placements à long terme, car ils sont placés à taux d'intérêt fixes et sont détenus jusqu'à leur échéance. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses placements à long terme.

Les billets à payer et la dette à long terme sont émis à des taux d'intérêt fixes et les remboursements sont prévus selon un échéancier, ce qui réduit au minimum les risques liés aux flux de trésorerie advenant la variation du taux d'intérêt. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses emprunts à court terme et certaines de ses dettes à long terme.

23. ÉVENTUALITÉ

Le 31 août 2017, une entente de cession et d'assumption est entrée en vigueur entre la Société et une tierce partie apparentée. Le principal objectif de cette entente vise à assurer l'achèvement de la construction de navires par un chantier naval. En vertu de cette entente, la Société a cédé ses droits et ses obligations relatifs au contrat de construction des navires en retour d'une contrepartie équivalente à la valeur comptable des éléments cédés qui prend la forme d'un billet à recevoir aux états financiers.

Ce billet à recevoir inclut un montant de 20 M\$ qui avait été versé au chantier naval à titre d'avance sous protêt au cours de l'exercice précédent. Les sommes prévues au présent billet seront payables selon la forme et les modalités à être convenues entre les parties. Les parties se sont engagées à convenir, au terme de la construction des navires et à la lumière de la décision du Conseil des ministres à ce sujet, des modalités d'utilisation des navires par la Société.

À la date d'approbation des états financiers, la construction des navires n'est pas terminée et les modalités d'utilisation de ces navires par la Société demeurent à être convenues.

24. OPÉRATIONS SANS EFFET SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
	\$	\$
Avance sous protêt	20 000 000	-
Billet à recevoir	(139 384 209)	-
Billet à payer	2 468 784	1 270 928
Charges à payer et frais courus	(1 232 540)	-
Immobilisations corporelles	119 487 638	-
Intérêts sur la dette	(1 339 673)	(1 270 928)

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Adopté le 18 juin 2010 par le conseil d'administration, le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la STQ est disponible à l'adresse traversiers.com.

En 2017-2018, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue, et devant l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel, un membre a quitté les discussions liées à un dossier en particulier. Pendant la même période, aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été constaté.

Le 29 septembre 2017, le conseil d'administration, par sa résolution 2017.022, a adopté les modifications de concordance au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants concernant la mission et les valeurs de la STQ contenues dans le plan stratégique en vigueur. Le 15 mars 2018, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à un réexamen du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la STQ et ont finalement convenu de n'y apporter aucune modification.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Adoptée le 27 novembre 2015 à la suite de la réception d'un avis officiel favorable de l'Office québécois de la langue française, la nouvelle version de la Politique linguistique de la STQ vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11). Elle tient compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration ainsi que de la Politique d'achat et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. Les règles prévues dans cette politique ont valeur de directives internes. Tous les employés y ont accès par l'intranet de la STQ et doivent s'y conformer. Dans l'ensemble, le personnel respecte cette politique et fait usage du français dans ses communications. Aucune formation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2017-2018.

Le site Internet de la STQ est en français et la majorité des textes qui y sont diffusés font l'objet d'une révision linguistique. La page d'accueil offre cependant le choix d'accéder à une version anglaise.

COMITÉ DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le comité de la Politique linguistique a tenu une réunion lors de l'exercice 2017-2018. Durant la même période, certains membres se sont inscrits au service de consultations terminologiques du Réseau de l'expertise linguistique de l'Office québécois de la langue française. Ce service fournit une assistance ponctuelle quant à la qualité du français dans les documents gouvernementaux. Une sensibilisation à la Politique linguistique est faite auprès du nouveau personnel de la STQ à travers les séances d'accueil. Des capsules linguistiques destinées à promouvoir la qualité du français écrit ont également été publiées à l'intention des employés de la STQ. Enfin, en mars 2018, le comité a informé le personnel des dates auxquelles se tenait la Francofête, événement coordonné par l'Office québécois de la langue française et consacré à la célébration du français et de la francophonie.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DE LA STQ

Le comité d'accès à l'information, protection des renseignements personnels et sécurité de l'information (CAIPSI) a été mis sur pied en 2009, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) et à la Politique sur la sécurité de l'information de la STQ.

Ce comité a pour mandat de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses responsabilités et de ses obligations, de répondre aux exigences imposées par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et par sa réglementation, et d'assurer la coordination, la concertation, la cohérence et l'intégration des préoccupations et des interventions stratégiques en matière de sécurité de l'information.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le CAIPSI a tenu trois rencontres et traité les dossiers suivants :

- l'étude de projets d'acquisition, de développement et de refonte de systèmes d'information ou de prestation électronique de services qui recueillent, utilisent, conservent, communiquent ou détruisent les renseignements personnels;
- l'étude d'une politique sur la sécurité et la gestion de l'information, d'une directive sur la sécurité de l'information, d'une directive sur la gestion des courriels et d'une directive sur la gestion intégrée des documents.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Aucune activité de formation relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a eu lieu au cours de l'exercice 2017-2018.

ACCÈS À L'INFORMATION

Durant la dernière année financière, la STQ a reçu 55 demandes d'accès à l'information, soit 44 relatives à la consultation de documents administratifs et 11 concernant des renseignements personnels.

Parmi les 44 demandes d'accès à des documents, 15 ont été acceptées en totalité et 12 ont été acceptées partiellement en vertu des articles 1, 9, 15, 22, 23, 24, 25, 28, 28.1, 29, 54, 56 et 57 de la Loi. Quant aux 17 demandes restantes, la STQ n'a pu donner suite à 11 d'entre elles puisqu'elles portaient sur des documents inexistantes ou devaient être redirigées vers un autre organisme public (articles 1, 9, 14, 15, 48 et 54 de la Loi) et 6 ont été refusées en vertu des articles 14, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 28.1, 29, 32, 37, 38, 39, 41, 54 et 56 de cette même loi et de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12).

De ces 44 demandes d'accès à des documents, 24 ont été traitées dans un délai de 20 jours, 13 dans un délai de 30 jours et 7 dans un délai de plus de 30 jours en vertu de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Loi. Au 31 mars 2018, une demande a fait l'objet d'une révision à la Commission d'accès à l'information du Québec et aucune demande n'a nécessité de recours à des mesures d'accommodement raisonnables.

Pour ce qui est des 11 demandes d'accès à des renseignements personnels, 10 ont été acceptées en totalité et une a été acceptée partiellement en vertu des articles 37, 40, 87 et 88 de la Loi.

Sur ces 11 demandes d'accès à des renseignements personnels, 10 ont été traitées dans un délai de 20 jours et une dans un délai de 30 jours.



Le NM Félix-Antoine-Savard, navire de relève.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (ci-après la « Loi ») a été adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2016 et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle oblige les organismes publics, dont la STQ, à mettre en place une procédure permettant à toute personne qui est témoin d'un acte répréhensible de faire une divulgation à une personne qui assume le rôle de responsable du suivi des divulgations et qui a été désignée par la plus haute autorité administrative de la STQ, soit le président-directeur général. La Loi permet également au responsable du suivi des divulgations de transmettre au Protecteur du citoyen toute divulgation qui demande une enquête approfondie exigeant l'utilisation des pouvoirs de commissaire enquêteur que détient le Protecteur du citoyen.

La Politique sur la prévention et la détection d'actes répréhensibles, adoptée par le conseil d'administration le 7 décembre 2017 et la Procédure de divulgation d'actes répréhensibles, adoptée par le comité de direction le 15 février 2018, s'appliquent à l'ensemble du personnel de la STQ. Elles peuvent également être utilisées par des tiers (fournisseurs, sous-traitants, clients) faisant affaire avec la STQ.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, aucune divulgation n'a été soumise au responsable du suivi de ces dernières.

GOVERNANCE

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Comité d'audit

En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), les activités d'audit interne s'exercent sous l'autorité du comité d'audit. Créé par le conseil d'administration le 27 mars 2009, le comité d'audit est composé de M^{mes} Danielle Amyot et Annie Fournier et de M. Pascal Tessier-Fleury. M^{me} Breton a présidé ce comité jusqu'à sa démission le 12 juillet 2017, puis le conseil d'administration a nommé M. Pascal Tessier-Fleury à sa présidence, le 16 mars 2018. Ce comité a, notamment, pour fonction :

- d'assurer le suivi des activités d'audit interne et les relations avec le Vérificateur général du Québec;
- d'assister le conseil d'administration de la STQ dans l'exercice de ses responsabilités quant à la surveillance du processus de l'information financière et de sa présentation fidèle;
- de s'assurer que soient mis en place un processus de gestion des risques ainsi que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité d'audit s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- Examen des états financiers trimestriels et des états financiers vérifiés au 31 mars 2017;
- Examen du Rapport annuel de gestion 2016-2017;
- Examen des hypothèses budgétaires 2018-2019;
- Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec;
- Suivi du plan d'action élaboré afin de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec lors de sa vérification de l'optimisation des ressources;
- Approbation du plan d'audit interne;
- Tableau de bord des indicateurs de gestion;
- Suivi du plan d'immobilisations de la STQ;
- Suivi des projets en technologies de l'information;
- Suivi des risques du Bureau de gestion de projets;
- Programmations annuelle et triennale en ressources informationnelles;
- Suivi des risques stratégiques et des actions critiques et prioritaires;
- Revue des activités d'audit interne;

- Suivi annuel sur l'efficacité des contrôles internes;
- Mise à jour de la Politique d'audit interne;
- Examen de la Politique de divulgation financière;
- Suivi de la gestion de l'inventaire des pièces de navires;
- Examen des modifications de la Politique sur la comptabilisation des immobilisations corporelles;
- Diagnostic des contrôles antifraude.

Le comité d'audit veille au respect des exigences des lois, des règlements et des politiques applicables, contribuant ainsi à la saine gestion de la STQ.

Comité des ressources humaines et des services à la clientèle

Également créé par le conseil d'administration le 27 mars 2009, le comité des ressources humaines et des services à la clientèle est composé de M^{mes} Julie Coulombe-Godbout et Mélanie Leblanc et de M. Gilles Demers. Présidé par M^{me} Coulombe-Godbout, il est chargé, entre autres :

- d'élaborer et de proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général;
- de définir et de soumettre des critères d'évaluation pour le président-directeur général;
- de contribuer à la sélection des personnes qui assument des responsabilités sous la direction du président-directeur général;
- d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants.

En ce qui concerne les services à la clientèle, le comité doit notamment :

- prendre connaissance des normes, des politiques et des directives en matière de services à la clientèle et les analyser;
- apprécier la performance de la STQ au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des améliorations à apporter aux services;
- apprécier la perception de l'image de la STQ et le taux de satisfaction de la clientèle.

Au cours de l'exercice 2017-2018, les membres du comité des ressources humaines et des services à la clientèle ont principalement étudié les dossiers suivants :

- Suivi des rapports trimestriels et annuel relativement aux opinions sur nos services;
- Résultats du sondage de satisfaction de la clientèle mené à l'été 2017;
- Suivi du plan de travail du design des services;
- Validation annuelle du Plan de relève des dirigeants et suivi de l'évolution de l'implantation du plan d'action;
- Profils de compétences des postes de vice-président à l'administration et aux finances et de vice-président à l'exploitation;
- Examen de la modification de la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre;
- Examen de la modification de la Politique sur les conditions de travail du personnel administratif non syndiqué;
- Tableau de bord des indicateurs de gestion relatifs aux ressources humaines;
- Suivi de l'état de situation sur le programme Expérience passager.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a aussi été formé le 27 mars 2009 par le conseil d'administration. Les personnes désignées pour y siéger sont M^{mes} Fabienne Desroches et Mélanie Leblanc ainsi que M. Gilles Demers. M^{me} Desroches en est la présidente. Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique est, entre autres :

- d'élaborer des règles de gouvernance;
- d'exercer une vigie pour les meilleures pratiques en matière de gouvernance;
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants ainsi qu'un code d'éthique applicable aux employés;
- d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général;
- de concevoir un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- de procéder à l'évaluation du conseil d'administration et de son fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité de gouvernance et d'éthique a suivi de près les dossiers suivants :

- Organisation des rencontres thématiques pour approfondir la compréhension de la STQ et de ses enjeux;
- Examen de la modification du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la STQ;
- Validation annuelle du Règlement sur la gouvernance de la STQ;
- Validation annuelle des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- Validation annuelle du profil de compétence et d'expérience des membres du conseil;
- Validation annuelle du programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil;
- Étude du budget annuel de formation des membres du conseil;
- Examen de la Politique sur la sécurité et la gestion de l'information;
- Examen de la Politique sur la prévention et la détection d'actes répréhensibles;
- Revue de mandat de la STQ – Suivi;
- Examen de la modification de la Politique sur l'éthique des employés;
- Étude du Rapport sur l'application de la Politique sur la gestion de la sécurité;
- Étude de l'évaluation de la STQ dans le rapport de l'IGOPP (Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques) « Nos sociétés d'État sont-elles bien gouvernées? »;
- Étude de candidatures pour un poste d'administrateur.

Le fonctionnement du conseil d'administration a fait l'objet d'une évaluation auprès de chacun de ses membres, selon la procédure d'évaluation adoptée par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Les résultats sont positifs et permettent de constater plusieurs points forts, dont l'organisation et le déroulement des réunions du conseil et de ses comités, de même que la qualité de la documentation fournie aux membres du conseil et le suivi effectué par la direction, ainsi que la qualité des discussions et des échanges entre les membres du conseil d'administration. Il est suggéré d'ajouter le suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020 au plan de travail du conseil d'administration. Le comité de gouvernance et d'éthique a fait rapport au conseil d'administration des résultats de l'évaluation et des suivis à faire.

COMPOSITION DES COMITÉS ET ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS EN 2017-2018

COMITÉS	NOM	FONCTION	RÉUNIONS
Audit	Lise Breton ²⁴	Présidente	2/2
	Danielle Amyot	Membre	6/6
	Annie Fournier	Membre	6/6
	Pascal Tessier-Fleury ²⁵	Membre	1/1
Ressources humaines et services à la clientèle	Julie Coulombe-Godbout	Présidente	4/4
	Lise Breton ²⁶	Membre	1/1
	Gilles Demers ²⁷	Membre	2/2
	Mélanie Leblanc ²⁸	Membre	1/1
Gouvernance et éthique	Fabienne Desroches	Présidente	4/4
	Gilles Demers ²⁹	Membre	3/3
	François Désy ³⁰	Membre	s. o.
	Mélanie Leblanc ³¹	Membre	1/1

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gilles Demers, président (nomination le 14 juin 2017)

M. Demers a mené une longue carrière dans la fonction publique québécoise, travaillant successivement au ministère des Finances, au Conseil exécutif (Secrétariat du Comité des priorités) et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il a occupé de nombreux postes de direction, notamment à titre de sous-ministre adjoint à partir de 1997, avant d'être nommé sous-ministre du MDEIE en 2005. Les questions relatives au développement économique ont tenu une place prédominante dans son parcours professionnel. Toujours actif malgré son départ à la retraite en 2010, M. Demers a réalisé différents mandats au cours des dernières années. Il a présidé la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. À la demande du ministère de l'Éducation, il a également dirigé le Comité mixte sur le transport scolaire. Soucieux de partager son expérience, il a

conçu et donné un cours dans le cadre du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en développement économique de l'Université Laval. Enfin, il a été président du comité d'audit du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. M. Demers possède une maîtrise en économie de l'Université de Sherbrooke.

M. François Désy, président (démission le 24 avril 2017)

Administrateur de sociétés certifié depuis 2008, M. Désy est directeur général de la Ville de Schefferville. Outre la gouvernance municipale, il s'est illustré dans différents secteurs d'activité tant privés que publics, tels la construction et le développement des affaires. Entrepreneur de formation, il cumule en effet près de 30 ans d'expérience comme gestionnaire de projets et expert-conseil en stratégies de négociations et de relations de travail. Animé par le souci constant d'agir selon les principes reconnus de saine gestion, M. Désy se distingue notamment par sa sensibilité en matière de gestion de risques et de gouvernance des organisations.

24 M^{me} Lise Breton a été membre du conseil d'administration de la STQ jusqu'au 12 juillet 2017, date de sa démission. La dernière réunion du comité d'audit à laquelle elle a participé était celle du 28 juin 2017.

25 M. Pascal Tessier-Fleury est devenu membre du conseil d'administration de la STQ le 20 décembre 2017, date de sa nomination. La première réunion du comité d'audit à laquelle il a participé était celle du 14 mars 2018. Il a été nommé président du comité d'audit, par résolution du conseil d'administration, le 16 mars 2018, mais n'a présidé aucune réunion en 2017-2018.

26 M^{me} Lise Breton a été membre du conseil d'administration de la STQ jusqu'au 12 juillet 2017, date de sa démission. La dernière réunion du comité des ressources humaines et des services à la clientèle à laquelle elle a participé était celle du 3 avril 2017.

27 M. Gilles Demers est devenu membre du conseil d'administration de la STQ le 14 juin 2017, date de sa nomination. La première réunion du comité des ressources humaines et des services à la clientèle à laquelle il a participé était celle du 6 décembre 2017 en tant que membre de ce comité.

28 M^{me} Mélanie Leblanc est devenue membre du conseil d'administration de la STQ le 20 décembre 2017, date de sa nomination. La première réunion du comité des ressources humaines et des services à la clientèle à laquelle elle a participé était celle du 15 mars 2018.

29 M. Gilles Demers est devenu membre du conseil d'administration de la STQ le 14 juin 2017, date de sa nomination. La première réunion du comité de gouvernance et d'éthique à laquelle il a participé était celle du 29 septembre 2017 en tant que membre de ce comité.

30 M. François Désy a été membre du conseil d'administration de la STQ jusqu'au 24 avril 2017, date de sa démission. Il n'y a pas eu de réunion du comité de gouvernance et d'éthique avant son départ.

31 M^{me} Mélanie Leblanc est devenue membre du conseil d'administration de la STQ le 20 décembre 2017, date de sa nomination. La première réunion du comité de gouvernance et d'éthique à laquelle elle a participé était celle du 15 mars 2018.

M^{me} Danielle Amyot

Administratrice de sociétés certifiée depuis 2013, M^{me} Amyot travaille au Domaine Forget de Charlevoix depuis 1993. Adjointe à l'administration artistique du Festival international et de l'Académie de musique et de danse jusqu'en janvier 2018, elle coordonne présentement la transition du poste et aura la charge des projets spéciaux ponctuels confiés par la direction générale. M^{me} Amyot est titulaire d'une maîtrise en gestion des organisations de l'Université du Québec à Chicoutimi.

M. François Bertrand

M. Bertrand travaille depuis 2009 à la STQ, où il a exercé la fonction de vice-président à l'exploitation, avant d'être nommé président-directeur général par intérim en mars 2017. Véritable passionné du monde maritime, il a acquis de solides compétences dans ce domaine au cours des 30 dernières années. Il siège également au conseil d'administration des Armateurs du Saint-Laurent. M. Bertrand possède une maîtrise en administration des affaires, avec spécialisation en gestion du tourisme international et des services d'accueil, de l'Université du Québec à Montréal.

M^{me} Lise Breton, CPA, CA (démission le 12 juillet 2017)

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administratrice de sociétés certifiée, M^{me} Breton est une gestionnaire polyvalente et dynamique, qui a occupé divers postes de cadre supérieure depuis plus de 25 ans. La gestion des ressources financières, humaines et matérielles ainsi que la préparation de l'information financière et la planification budgétaire ont toujours été au centre de ses fonctions. Sa participation active à l'élaboration et à la mise en place de projets variés lui a permis de développer une vision globale des enjeux d'une organisation. Elle est diplômée en comptabilité et en droit de l'Université Laval.

M^{me} Julie Coulombe-Godbout

Administratrice de sociétés certifiée depuis 2010, M^{me} Coulombe-Godbout est consultante en gestion. Administratrice de carrière, elle a travaillé pendant de nombreuses années comme gestionnaire dans les réseaux publics de l'éducation, tant auprès des commissions scolaires qu'au sein du réseau collégial. Cette expérience lui a permis d'acquérir une vaste expertise dans la gestion des services financiers, des ressources humaines, des

ressources matérielles, des technologies de l'information et de la formation continue. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique et d'un certificat en gouvernance de sociétés.

M^{me} Fabienne Desroches

Directrice générale du Cégep de Sorel-Tracy depuis 2004, M^{me} Desroches se démarque par son engagement dans divers comités reliés au monde de l'éducation. Depuis près de 20 ans, elle a présidé et organisé de nombreux colloques. Très impliquée dans son milieu, elle siège également à plusieurs conseils d'administration. M^{me} Desroches possède une maîtrise en orthophonie-audiologie et a aussi effectué des études de 3^e cycle en didactique de la langue seconde à l'Université de Montréal.

M^{me} Annie Fournier

M^{me} Fournier est directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane. Depuis plus de dix ans, elle est également responsable, par mandat, du Service de développement économique de la Ville de Matane. Elle possède une vingtaine d'années d'expérience en développement économique régional et dans le soutien et le financement d'entreprises, notamment à titre de directrice générale, d'analyste financière et de conseillère aux entreprises. Elle a notamment siégé comme administratrice au TechnoCentre éolien, au Cégep de Matane, au Centre de formation professionnelle de Matane et au Centre collégial de transfert de technologie en imagerie numérique. M^{me} Fournier a obtenu un baccalauréat en administration des affaires et une mineure en marketing de l'Université de Sherbrooke.

M^{me} Mélanie Leblanc (nomination le 20 décembre 2017)

Directrice adjointe du Service aux élèves et service des stages en mer depuis 2012, M^{me} Leblanc travaille à l'Institut maritime du Québec depuis 2008. Au cours des 20 dernières années, elle a acquis de solides compétences dans le monde maritime. Très impliquée, elle siège également au comité exécutif et au conseil d'administration de Reformar et est bénévole pour diverses campagnes de financement ACEQ (Association du cancer de l'Est du Québec). M^{me} Leblanc possède un diplôme en navigation de l'Institut maritime du Québec à Rimouski et en Sciences humaines du Cégep de Sherbrooke.

M. Pascal Tessier-Fleury (nomination le 20 décembre 2017)

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M. Tessier-Fleury est vice-président finance chez Petal Solutions inc. depuis 2015. Il a œuvré au sein de diverses organisations en finance et en comptabilité au cours des 20 dernières années. Depuis 2015, il est membre du comité consultatif de ProdExport. M. Tessier-Fleury est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en comptabilité de l'Université Laval.

INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS EN 2017-2018						
NOM	NOMINATION	MANDAT	FONCTION	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
				Ordinaires	Extraordinaires	
Gilles Demers ³²	2017-06-14	5 ans	Président du conseil d'administration	4/4	6/6	Aucun
François Désy ³²	2005-08-17	2 ans	Vice-président du conseil d'administration	s. o. ³⁴	1/1	■ Désy et Meunier Construction inc., vice-président
	2009-01-28	5 ans ³³	Président du conseil d'administration			
	2015-02-04	5 ans ³⁴				
Danielle Amyot ³²	2009-01-28	4 ans ³³	Administratrice	4/4	10/10	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, dirigeante élue ■ Fédération des caisses Desjardins, représentante élue au conseil régional de la vice-présidence régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean-Charlevoix-Côte-Nord ■ Développement international Desjardins, vice-présidente du conseil
	2014-10-15	4 ans				
François Bertrand	2017-03-16	Intérim	Président-directeur général par intérim	4/4	10/10	■ Armateurs du Saint-Laurent, vice-président
Lise Breton ³²	2009-04-22	3 ans ³³	Administratrice	1/1	6/6	Aucun
	2014-10-15	4 ans ³⁵				
Julie Coulombe-Godbout ³²	2009-01-28	4 ans ³³	Administratrice	4/4	9/10	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ordre des sages-femmes du Québec, administratrice et présidente du comité des finances jusqu'au 30 mai 2017 ■ Salon carrière formation de Québec, administratrice ■ Ordre des diététistes du Québec, administratrice
	2014-10-15	4 ans				
Fabienne Desroches ³²	2009-01-28	4 ans ³³	Administratrice	4/4	10/10	<ul style="list-style-type: none"> ■ Société d'aide au développement de la collectivité Pierre-De Saurel ■ Azimut Diffusion ■ Parc régional des Grèves ■ Regroupement des collèges de la région de la Montérégie ■ Centre de transfert technologique en écologie industrielle ■ Technopole en écologie industrielle
	2014-10-15	4 ans				
Annie Fournier ³²	2010-06-23	4 ans ³³	Administratrice	4/4	10/10	Aucun
	2015-06-17	4 ans				
Mélanie Leblanc ³²	2017-12-20	4 ans	Administratrice	1/1	2/2	■ Reformar, administratrice
Pascal Tessier-Fleury ³²	2017-12-20	4 ans	Administrateur	1/1	2/2	Aucun

³² Membre indépendant au sens de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

³³ En vertu de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (RLRQ, chapitre S-14), à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

³⁴ M. François Désy a démissionné le 24 avril 2017. Il n'y a pas eu de réunion ordinaire du conseil d'administration entre le 1^{er} avril et le 24 avril 2017

³⁵ M^{me} Lise Breton a démissionné le 12 juillet 2017.

RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 39 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), la STQ rend publique l'information concernant la rémunération de ses administrateurs et de ses dirigeants.

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration. La rémunération du président-directeur général, membre du conseil d'administration, est traitée avec celle des administrateurs et des dirigeants.

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la STQ en poste au 31 mars 2018³⁶ est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les honoraires versés pour la vérification des états financiers de la STQ sont assumés par le Vérificateur général du Québec.

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION VERSÉE		AUTRES AVANTAGES		RÉMUNÉRATION TOTALE
	Salaire	Variable	Assurances collectives	Régime de retraite	
François Bertrand <i>Président-directeur général par intérim</i>	168 175 \$	-	1 516 \$	19 268 \$	188 959 \$
Gilles Gagné <i>Vice-président aux immobilisations</i>	138 989	-	1 516	17 262	157 767
Louis Brouard <i>Directeur principal des ressources humaines</i>	138 989	-	89	17 262	156 340
David Nobert <i>Directeur principal des technologies de l'information</i>	126 353	-	1 516	15 438	143 307
Marie-Gabrielle Boudreau <i>Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale</i>	124 119	-	750	15 115	139 984
TOTAL	696 625 \$	-	5 387 \$	84 345 \$	786 357 \$

³⁶ M. Gaston Larocque, vice-président à l'administration et aux finances, a quitté ses fonctions le 9 septembre 2017 et a reçu, en comptabilisant notamment la rémunération, le solde de vacances et autres éléments, 186 149 \$. M^{me} Maryse Brodeur, directrice principale des communications et du marketing, a quitté ses fonctions le 20 février 2018 et a reçu, en comptabilisant notamment la rémunération, le solde de vacances et autres éléments, 231 919 \$. Ils ne sont pas présentés dans le tableau car ils ont quitté leurs fonctions avant le 31 mars 2018.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES

TARIFICATION DES SERVICES EXPLOITÉS PAR LA STQ

La Politique de financement des services publics annoncée au dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relative au processus tarifaire.

En conformité avec cette politique, la STQ indexe ses tarifs le 1^{er} avril de chaque année, selon les orientations du ministère des Finances. Pour l'exercice 2017-2018, le taux d'indexation applicable a été établi à 0,74 %, conformément aux articles de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). La STQ a par conséquent majoré minimalement ses tarifs de ce taux.

Parmi les neuf traverses exploitées directement par la STQ, quatre sont soumises à une tarification : les traverses de Sorel-Tracy, de Québec, de l'Île-Verte et de Matane. Quant aux cinq autres, elles sont gratuites en vertu de dispositions diverses.

Dans son Plan stratégique 2014-2018, la STQ a fixé la cible du taux d'autofinancement des coûts directs d'exploitation à 40 %. Pour l'exercice 2017-2018, le résultat global a été de 36,4 %, ce qui est inférieur à la cible.

RÉSULTATS RELATIFS AUX NIVEAUX D'AUTOFINANCEMENT EN 2017-2018

TRAVERSES	REVENUS DE TARIFICATION ³⁷	COÛTS DES SERVICES ET DES MARCHANDISES VENDUES ³⁸	TAUX D'AUTOFINANCEMENT
Sorel-Tracy	6 228 060 \$	7 475 005 \$	83,3 %
Québec	5 305 862 \$	10 384 978 \$	51,1 %
Île-Verte	201 139 \$	2 095 991 \$	9,6 %
Matane	11 580 104 \$	21 854 576 \$	53,0 %

37 Les revenus de tarification comprennent les revenus de transport de passagers et de véhicules ainsi que les revenus des services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar) sur le NM F.-A.-Gauthier

38 Les coûts considérés pour calculer le taux d'autofinancement sont composés des dépenses de transport (carburant et main-d'œuvre, etc.), des dépenses de navires (entretien et réparations, etc.) et du coût des marchandises vendues dans les services à la clientèle sur le NM F.-A.-Gauthier

TARIFICATION DES SERVICES EXPLOITÉS EN PARTENARIAT

En plus des traverses maritimes qu'elle exploite, la STQ gère en partenariat différents services de traverses et de dessertes maritimes et aériennes.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le service est sujet à une tarification. La méthode de fixation des tarifs est basée sur le prix du marché et les revenus générés peuvent être soit retournés à la STQ, soit conservés par l'exploitant. Dans ce dernier cas, les revenus gagnés sont considérés dans la contribution financière qui lui est accordée.

Avec ses partenaires, la STQ s'assure que les tarifs sont indexés annuellement et que cette majoration est comparable à celle appliquée pour les traverses tarifées qu'elle exploite.

		SERVICE TARIFÉ, REVENUS RETOURNÉS À LA STQ	SERVICE TARIFÉ, REVENUS CONSERVÉS PAR L'EXPLOITANT
TRAVERSES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT			
L'Isle-aux-Grues	Service aérien	X	
Rivière-du-Loup	Service maritime passagers et véhicules		X
Île-Verte	Service aérien	X	
Île d'Entrée	Service maritime passagers, véhicules et marchandises	X	
	Service aérien	X	
Harrington Harbour	Service aérien	X	
DESSERTES MARITIMES EXPLOITÉES EN PARTENARIAT			
Îles-de-la-Madeleine	Service maritime passagers, véhicules et marchandises		X
Île d'Anticosti et Basse-Côte-Nord	Service maritime passagers, véhicules et marchandises		X

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Selon la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2017³⁹ (SAOVT), auxquelles la STQ doit se conformer, l'occupation et la vitalité des territoires s'entendent de la « mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques ».

La STQ est fière d'avoir contribué à l'occupation et à la vitalité des territoires jusqu'au 31 décembre 2017, date de fin de la stratégie 2011-2017.

OVT

ORIENTATION DE LA SAOVT POURSUIVIE PAR LA STQ : « AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES »

La mobilité des personnes et des marchandises est primordiale pour assurer le développement socioéconomique des territoires québécois. Ainsi, les systèmes de transport doivent tendre vers une mobilité durable, notion qui préconise une approche de la planification des transports plus intégrée à celle du développement urbain et de l'aménagement du territoire.

Comme le prévoit le document d'accompagnement à la SAOVT, la STQ s'implique de deux façons dans l'axe d'intervention que constitue la mobilité durable :

Soutien aux services de traversiers et de dessertes maritimes sur l'ensemble du territoire québécois

Afin d'assurer toute l'année le transport des marchandises et des personnes dans différents territoires du Québec, la STQ, en plus des traverses qu'elle exploite, apporte son appui financier à certains services maritimes ou aériens offerts par ses partenaires :

- traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny;
- traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon;
- traverse de l'Île-Verte;
- traverse île d'Entrée–Cap-aux-Meules;
- traverse Harrington Harbour-Chevery;
- desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine;
- desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord.

Mise en œuvre du plan d'immobilisations de la STQ visant à assurer la prestation et la pérennité des services de traversiers dans les régions

Dans le cadre de son plan d'immobilisations, la STQ a poursuivi en 2017-2018 ses investissements destinés à la valorisation de plusieurs régions du Québec. Mentionnons, entre autres :

- la construction de deux nouveaux traversiers pour la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine et l'adaptation des quais en prévision de la mise en service de ces navires (en cours);
- le développement d'un concept intégrant des pratiques de construction et d'aménagement écoresponsables et le début des travaux pour les aires d'attente et la gare de Sorel-Tracy (en cours);
- la rénovation du remorqueur servant au transport des marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (complétée) et celle du navire servant au transport des passagers à la traverse Harrington Harbour-Chevery (complétée).

La SAOVT 2018-2022 a été rendue publique le 11 décembre 2017. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, « chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle ». À cette fin, la STQ présentera son Plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 au cours du prochain exercice financier.

³⁹ La Stratégie lancée en 2011 couvrait la période 2011-2016 et elle fut prolongée d'une année par décret gouvernemental.

